

SOMMAIRE

11/74 - Exercice 2011 Décision modificative n°1 - Budget général	8
11/75 - Approbation du Compte administratif Exercice 2010 - Budget principal.....	8
11/78 - Approbation du Compte administratif Exercice 2010 - Budget annexe des parkings	16
11/76 – Détermination du résultat Compte administratif Exercice 2010 – Budget principal.....	17
11/77 - Approbation du compte de gestion Exercice 2010 - Budget principal.....	17
11/79 - Détermination des résultats Compte administratif 2010 - Budget annexe des parkings	18
11/80 - Approbation du compte de gestion Exercice 2010 - Budget annexe des parkings	18
11/81 - Modification du périmètre et des tarifs de stationnement payant..	19
11/82 - Exercice 2011 - Demande de subvention auprès du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales pour travaux d'intérêt local de voirie rue Agnès Sorel	19
11/83 - Convention à passer avec France Télécom concernant l'enfouissement des réseaux de communication électronique existants...	20
11/84 - Convention avec l'opérateur Orange France pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur l'immeuble de l'Hôtel de ville	20
11/85 - Exonération pénalités de retard société DRODE Marché 100001 Eclairage Stade sous la Lune.....	41
11/86 - Acquisition des parcelles appartenant au STIF situées avenue de Joinville.....	41
11/87 - Convention avec la SA Les Images pour le traitement de la façade des nouvelles salles de cinéma situé 3 rue de Plaisance.....	44
11/88 - Modification du tableau des effectifs	51

11/89 - Mise à disposition à temps complet d'un adjoint technique de deuxième classe auprès de l'établissement public Scène Watteau Pavillon Baltard	51
11/90 - Création d'une activité accessoire pour le conservatoire.....	52
11/91 - Création de vacations pour les jurys d'examen de fin de cycle du conservatoire	52
11/92 - Approbation du rapport technique et financier du délégataire de la restauration scolaire et municipale année 2009-2010	53
11/93 - Modification des règlements de fonctionnement des structures multi accueil.....	55
11/94 - Modification de la tarification du centre nautique : piscine et salle de sport pour la saison 2011-2012	56
11/95 - Fixation du tarif d'inscription pour un week end sensation sport en juillet 2011 à Clecy (14)	57
11/96 - Fixation du tarif d'inscription pour la participation à un mini séjour en juillet 2011 à Vieux Boucau (40)	58
11/97 - Fixation du tarif pour la participation au mini séjour du conseil des Jeunes Nogentais à Torcy (77)	58
11/98 - Composition du comité consultatif développement durable et écocitoyenneté	59
11/99 - Remplacement d'un délégué démissionnaire du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Maison des jeunes et de la culture.....	61
11/100 - Intégration d'un membre au sein du comité technique de suivi du site Marie Curie	62
11/101 - Charte d'éthique pour la vidéo protection	63
11/102 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général collectivités territoriales	72
Communication de M. DELLMANN	73

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 10 mai 2011

(La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Mes chers collègues, nous ouvrons la séance.

Certains de nos collègues sont absents ce soir, soit pour des raisons de santé soit pour des raisons professionnelles. On va faire l'appel maintenant.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

En Secrétaire de séance, je voulais vous proposer M. RASQUIN. Merci. Et en tant que modérateur, Monsieur GILLES, seriez-vous d'accord pour être modérateur ?

J'ai simplement deux informations à vous donner avant de commencer notre séance. M. DELLMANN a préparé une communication comme je l'avais demandé, sur le parking Saint-Germain mais nous la ferons à la fin de la séance, c'est-à-dire, une fois les décisions du Maire passées.

J'ai donc deux informations à vous donner. La première est celle-ci. Cinq villes, vous le savez, se sont associées pour formuler un recours contre la décision de non-reconnaissance de la sécheresse de l'été 2009. Vous vous en rappelez, on en a suffisamment parlé. Les cinq villes sont Bry, Le Perreux, Rosny, Neuilly Plaisance et Nogent. Jusqu'à présent, nous n'avons pas été satisfaits puisque nous avons fait un recours contentieux le 8 mars 2011 pour lequel nous avons reçu une réponse du Ministère datant du 15 avril de cette année, après avoir d'ailleurs eu une réponse négative en première instance. Comme je vous l'avais expliqué, en fait tout cela était un problème de balise météo référence. En parallèle, nous avons demandé le rapport de Météo France que nous avons reçu mais qui n'est pas satisfaisant puisque le fichier détaillé des données ne nous a pas été transmis. Nous avons donc fait

une nouvelle demande auprès de Météo France. Nous les avons relancés et, sans réponse de leur part, nous allons saisir la CADA.

Pourquoi poursuivons-nous notre action ? Simplement parce que nous considérons que nous avons suffisamment de capacité à produire des documents objectifs pour continuer. Par conséquent, il faut maintenant que l'on s'oriente vers un recours contentieux à formuler avant le 8 juillet puisque nous y sommes contraints par les textes. Les cinq villes ainsi s'associeraient pour payer les frais de ce contentieux estimé à 10.000 euros, frais d'avocat 130 euros/l'heure et frais d'expertise scientifique. On prendrait l'avocat de Bry. Le tout serait formalisé dans une convention que chaque ville proposerait au prochain Conseil Municipal. Pour Nogent, ce serait le 6 juin si possible, sinon le 4 juillet. Ce que je voulais vous dire, c'est que nous entrons dans ce processus pour essayer de faire valoir les arguments mais surtout les demandes de toutes celles et tous ceux qui ont déposé leur dossier dans les délais, dossiers que nous avons conservés bien sûr au service environnement et qui nous permettent, à chaque fois qu'il y a une évolution, d'informer les intéressés.

C'était la première information que je voulais vous donner.

La deuxième information est toute fraîche. J'ai failli arriver en retard puisque je me suis retrouvé coincé dans le RER A tout à l'heure. Je suis passé par la ligne 1 où j'ai failli me retrouver coincé aussi. Je dis cela mais je vais vous dire pourquoi. C'est parce que je sors de la réunion du comité de suivi du Ministre M. LEROY, chargé de la ville et du Grand Paris, réunion au cours de laquelle nous avons arrêté deux points. Le premier point, les bases de la communication qui sera faite au Conseil de surveillance de la société du Grand Paris le 26 mai prochain, sur le réseau. Et deuxième point, en vue de la publication d'un décret qui concernerait à la fois les réseaux, le tracé et les gares, qui devrait être pris dans la première quinzaine de juillet.

Deux informations qu'il vous faut connaître ce soir : la première, c'est qu'il a été confirmé dans le cadre du document complémentaire au contrat de plan Etat-Région, qui a été arrêté entre le Ministère de la Ville, le Ministère de l'Ecologie et la Région Ile de France pour 1 milliard et quelques centaines de millions, de prendre en charge rapidement la modernisation du RER. C'est le plan d'urgence qui va être mis en place dans les semaines qui viennent.

Le deuxième point, après l'ensemble des débats publics, c'est faire état des différentes conclusions de ces deux débats pour les traduire dans un tracé finalisé. Vous savez qu'il y avait toujours ce problème à l'Est, la grande boucle qui passe par Noisy/ Champs, Chelles, Sevrans, Clichy, Montfermeil et qui vient se raccorder au Bourget, à la ligne expresse qui viendrait de Paris, qui va de l'Ouest au Bourget. C'est la grande boucle. La deuxième boucle est celle pour laquelle nous nous battons depuis des années maintenant qui est la boucle, plus près de Paris : l'Arc Est interne. Celui qui part du réseau Grand Paris express qui passera à Champigny et à Noisy/Champs, pour raccorder cette ligne rapide au Sud Est à la partie Nord Est dont le débouché serait sur Pleyel Saint Denis. Nous avons un différent, tout au moins une concurrence entre la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne sur cette boucle interne, l'une concernant la Seine-Saint-Denis devant passer par Noisy-le-Grand pour arriver sur Noisy/Champs et remonter vers Bondy et la boucle qui est au Nord Ouest, et puis l'autre qui est celle d'Arc Express qui partait de Champigny et qui rejoignait Val-de-Fontenay et Rosny en passant par Nogent/Le Perreux.

Le débat maintenant a été tranché et en fin d'après-midi, il a été décidé de mettre au tracé définitif la grande boucle ainsi que boucle interne. Il y aura par conséquent dans ce tracé qui sera soumis au décret, une branche qui partira de Champigny centre, qui ira jusqu'à Val-de-Fontenay puis à Rosny-sous-Bois, une autre branche qui partira de Noisy/Champs, qui remontrera jusqu'à Rosny-sous-Bois et qui viendra rejoindre la continuité de ces deux branches à partir de Rosny vers Pleyel Saint-Denis. Nous aurons une boucle sur la petite couronne qui traversera à la fois la partie Est du Val de Marne.

Voilà, c'est une bonne nouvelle pour nous puisque le débat, enfin, sur cette boucle Est a été tranché par le Ministre et par le Président de la région Ile-de-France.

M. MASTROJANNI.- Un tout petit point d'ordre. Je souhaiterais disposer des projets de délibérations de ce soir que je n'ai pas reçus. J'ai royalement reçu l'ordre du jour, hier seulement. Les précédents Conseils, je n'ai toujours pas reçu les documents préparatoires au Conseil. Ce soir, c'est même un peu extraordinaire parce que, comme vous le constatez, j'assure la représentation du groupe. Mes deux collègues ne sont pas là. Et je suis sans matériel imprimé. Ce n'est pas

très confortable comme situation, travailler à l'aveugle ainsi. Si vous pouvez résoudre la chose.

M. le Maire.- N'auriez-vous pas pu nous poser la question avant la séance ? Si vous ne les avez pas reçus on aurait pu réparer très vite.

M. MASTROJANNI.- Ce n'est pas ce soir. C'est un état de fait qui dure depuis quatre mois exactement.

M. le Maire.- Normalement...

M. MASTROJANNI.- J'ai demandé qu'on me les expédie. J'ai simplement changé d'adresse.

M. le Maire.- Normalement, la règle est que nous les déposons dans les boîtes aux lettres de chacun d'entre vous, portés par les appariteurs.

M. MASTROJANNI.- Cela ne peut pas me concerner. C'est pour cela que m'étais arrangé avec vos services pour qu'on me les envoie. On m'a envoyé effectivement l'ordre du jour, je l'ai eu, mais pas du tout les projets de délibérations. Si vous pouvez réparer au moins pour ce soir déjà, la chose.

M. le Maire.- Déjà pour ce soir, nous allons vous en donner une série.

M. MASTROJANNI.- Grand merci.

M. le Maire.- N'en rajoutez pas. Il est normal que je vous fasse donner les délibérations. Faisons en sorte que, concernant ces envois, ce problème disparaisse rapidement.

M. MASTROJANNI.- Je vous en remercie à l'avance.

M. le Maire.- Avant d'aborder les délibérations du secteur financier, il y a deux procès-verbaux à valider. Y a-t-il des remarques sur les procès-verbaux que nous vous avons présentés ? Il y a celui du 15 novembre et celui du 6 décembre.

Y a-t-il des remarques sur celui du 15 novembre ? Il n'y en a pas, pas de remarque négative. Je vous remercie.

Le 6 décembre ? Y a-t-il des propositions et des demandes particulières ? Il n'y en a pas.

M. ARAZI.- Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Ce n'est pas sur ces comptes rendus. C'est juste encore un point d'ordre comme l'a fait mon collègue, pour dire que j'avais déjà évoqué le fait que, sur le site Internet de la ville, les comptes rendus complets devaient être présents.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, c'est réglé. A chaque séance, vous nous posez la même question. Il y a plusieurs comptes rendus qui sont mis sur le site. L'un est mis le lendemain matin sur les décisions du Conseil. Un autre plus court est mis dès que l'on a validé un certain nombre de délibérations. Et il y en a un troisième, le définitif qui est ici, qui n'est mis sur le site que lorsqu'il a été validé par le Conseil municipal. Voilà.

M. ARAZI.- Si vous me permettez de vous apporter...

M. le Maire.- ... de répéter ce que vous répétez à chaque fois.

M. ARAZI.- Non.

M. le MAIRE.- Allons-y. Vous savez, on a tout notre temps ce soir, tout notre temps.

M. ARAZI.- Monsieur le Maire, le compte rendu du 18 octobre que nous avons validé il y a près de deux mois, n'est toujours pas en ligne sur le site. Je vous en informe. Vous pouvez demander aux services de le vérifier.

M. le Maire.- Très bien. C'est peut-être pour que vous soyez amené à visiter souvent le site que l'on doit tarder, exprès, et ne pas le mettre tout de suite.

Il n'y a pas de remarque. Ces procès-verbaux sont adoptés.

Madame RENOUIL, nous avançons dans les rapports financiers.

**11/74 - Exercice 2011 Décision modificative n°1 -
Budget général**

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions sur cette DM ? Il n'y en a pas. Ce sont les DM que l'on aime bien !

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU) et 3 abstentions (M. ARAZI, M. MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (M. GEIB).

Je vous remercie.

**11/75 - Approbation du Compte administratif
Exercice 2010 - Budget principal**

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Je voudrais simplement ajouter un pourcentage. En 2010, nous avons investi 44 % de plus qu'en 2009. Les forts en calcul ont pu le voir. Et puis surtout aussi, on a autofinancé sur fonds propres plus de 54 %.

Mme RENOUIL.- Tout à fait, on a réalisé plus de 12 millions d'euros d'investissement et on n'a eu besoin d'emprunte que 3,5 millions. Et encore, c'est dans les restes à réaliser. Vraiment, on a fait appel à nos fonds propres, une partie qui était là et une partie aussi puisque vous voyez qu'en 2010 on a à nouveau économisé en fonctionnement, c'est-à-dire, les recettes, ce que l'on pouvait dépenser en fonctionnement et ce que l'on a effectivement dépensé en fonctionnement 2.600.000 euros. C'est ce que l'on réussit à économiser sur nos budgets de fonctionnement et qui peut-être ensuite réinvesti dans la ville. Cela profite aux fonds propres.

M. le Maire.- Dois-je sortir maintenant ? Comme nous sommes dans la délibération Approbation du Compte administratif, on ne va pas enchaîner. Il faut le voter. La logique est que je sorte et que le vote ait lieu.

(M. le Maire quitte la séance. M. PASTERNAK prend la présidence de la séance)

M. PASTERNAK.- Nous allons donc passer à l'approbation du Compte administratif 2010, Budget principal. Le Compte administratif 2010 regroupe toutes les opérations du Budget primitif et les décisions modificatives qui ont été autorisées préalablement par le Conseil Municipal. On vous demande d'adopter ce Compte administratif. Mme RENOUIL veut faire un commentaire ?

Mme RENOUIL.- J'ai bien commenté !

M. PASTERNAK.- Nous allons passer aux voix. Peut-être une question ?

M. GILLES.- Oui, je pense que l'on aura peut-être besoin les uns et les autres de donner notre point de vue. Avant de s'exprimer sur le Compte administratif, j'avais deux petites questions de détail. Une première sur le compte 7473, les subventions reçues du département, en reprenant les chiffres pour ce Conseil je me suis aperçu qu'habituellement on tourne toujours autour de 240, 230.000 par an : 244 en 2007, 226 en 2008, 244 en 2009. En 2010, on a reçu du département uniquement 56.000 euros. J'aimerais savoir pourquoi on est obligé de supprimer 247.000 euros par rapport au Budget primitif. Que s'est-il passé dans le versement des subventions venant du département ?

Le deuxième point d'information, c'est sur la provision du Nogentel. Je me suis aperçu qu'on l'a redoté de 161.725 euros, ce qui fait que maintenant la provision se monte à 552.725. Je voulais savoir ce qu'il était envisagé pour sortir de ce problème d'une provision qui gonfle.

Ensuite, je m'exprimerai sur le Compte administration.

Mme RENOUIL.- Pour répondre sur la subvention du département, c'est quelque chose qu'il faut que je regarde. Je n'ai pas la réponse sous le coude. Au niveau du Nogentel, M. DELLMANN peut répondre.

M. DELLMANN.- Je n'ai pas participé directement. J'ai participé dans les grandes lignes. En fait, le Nogentel a tout simplement déposé son bilan. Ceux qui suivent un peu l'actualité locale le savent. Nogentel est en redressement judiciaire. La ville a dû produire au passif du redressement judiciaire de la société, pour un total d'environ

620.000 euros, ce qui représente pratiquement 62 % du passif déclaré. Et à partir de là bien évidemment des provisions ont dû être passées au niveau des finances communales. Il a dû y avoir un rattrapage de la provision puisqu'avant effectivement qu'il ne dépose le bilan, le Nogentel devait de l'argent. Il y avait des arriérés de loyers. A la suite d'un jugement de 2007, les arriérés de loyer avaient déjà été provisionnés. Je pense que cela fait sûrement l'objet d'une provision complémentaire.

En ce qui concerne cette créance...

M. PASTERNAK.- Dommage que vous n'ayez pas posé la question quand M. le Maire était là. Il aurait pu vous répondre. Voulez-vous qu'on le rappelle éventuellement ?

M. GILLES.- Que l'on ait ces deux questions. Je n'ai pas eu l'occasion de les poser en Commission des Finances mais à l'occasion vous nous donnerez les réponses sur ces deux problèmes.

M. PASTERNAK.- On va donc s'occuper de l'approbation de ce Compte administratif.

M. GILLES.- Sur le Compte administratif, je voudrais quand même réagir un peu par rapport à la présentation qui a été faite. Le constat que l'on peut faire est qu'un certain nombre de points se sont améliorés. Clairement, sur les charges générales de fonctionnement, il y a eu une maîtrise certaine au cours de l'exercice 2010. Comme l'a dit Mme RENOUIL tout à l'heure, sur les dépenses d'équipement, pour l'exercice 2010 on arrive à des dépenses d'équipement à un peu plus de 10 millions d'euros. Ces deux signaux sont plutôt positifs.

Un certain nombre de points restent encore assez dangereux dans notre gestion de la situation financière. Et je vais reprendre une comparaison qu'aime bien M. le Maire. C'est dommage qu'il ne soit pas là. C'est la comparaison entre Nogent et Le Perreux. Si l'on compare l'exercice 2010 de Nogent et Le Perreux, sur le résultat comptable Nogent fait la moitié du résultat comptable du Perreux. On voit encore la marge de progrès que l'on a si l'on veut faire une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Sur les dépenses d'équipement, effectivement on a fait un bon exercice mais Le Perreux a réussi à investir 2,5 millions d'euros de plus que nous au cours de l'exercice 2010. Si l'on prend la nouvelle mandature, 2008-2010, depuis 2008 Le Perreux a investi 43 millions d'euros. Pendant ce temps, Nogent n'a investi que 23 millions.

M. PASTERNAK.- Oui mais nous habitons Nogent.

M. GILLES.- On habite Nogent mais on voit l'écart.

M. PASTERNAK.- Il n'y a rien à comparer, Monsieur GILLES.

M. GILLES.- Ensuite, l'autre problème c'est l'endettement. On voit que Nogent a un endettement deux fois supérieur à celui du Perreux. On a continué à s'endetter. Le dernier point de comparaison, ce sont les impôts. On voit que l'on est 25 % au-dessus de Nogent.

(M. le Maire rentre en séance)

M. le Maire.- Le débat, c'est avant le vote. C'est quand je suis là Monsieur GILLES.

M. GILLES.- Je n'ai pas eu le temps de débattre.

M. le Maire.- Avant que je ne sorte. C'est la règle. Je rentre et on reprend donc les questions. C'est impensable, le non respect des procédures mais aussi de la politesse. Quand je suis présent, le débat doit avoir lieu. Quand je suis sorti, c'est le vote qui doit avoir lieu. J'entends depuis là-bas que cela n'a pas l'air d'avancer et on commence un débat sur des questions alors que vous auriez dû les poser pendant que j'étais là ou en Commission de finances : je ne suis donc pas sorti et on reprend. On ne peut pas "rigoler" Monsieur ARAZI, c'est sérieux. Il y a d'autres choses qui sont sérieuses que vous prenez aussi à la rigolade. Je vous en parlerai tout à l'heure. Allons-y Monsieur GILLES.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, puisque vous n'avez pas pu participer au débat...

M. le Maire.- Merci, vous êtes trop aimable !.

M. GILLES.- Ce n'est pas moi qui vous ai demandé de sortir, Monsieur le Maire. Vous êtes sorti sans nous laisser l'opportunité de poser nos questions.

M. le Maire.- Vous pensez bien sûr que j'adore sortir. C'est vrai, je me suis sûrement sauvé !

Les questions, allons-y.

M. GILLES.- J'avais posé deux questions de détail mais, visiblement, ce sont des questions un peu techniques qui nécessitent une expertise complémentaire. Cela peut attendre.

M. le Maire.- C'est vrai, je suis incapable de répondre. Vous avez raison. Allons-y, avançons, puisque vous faites les questions et les réponses.

M. GILLES.- Si vous voulez les questions techniques, je peux vous les poser. Peut-être que vous aurez vous les réponses.

M. le Maire.- Je ne dois pas être très compétent et il vaut mieux ne pas poser les questions techniques au Maire.

M. GILLES.- Il y a une question quand même que vous avez dû suivre depuis le Conseil Général. J'ai été surprise de voir que sur le compte 7473 en 2010 nous n'avons reçu du département que 56.000 euros, alors qu'habituellement nous recevons entre 220 et 240.000 euros. Je voulais donc savoir ce qu'il s'était passé. Pourquoi cette baisse dans les subventions reçues du département ? C'était le premier point. Sur le deuxième point, M. DELLMANN a donné des éléments de réponse. Après, c'est la question : comment va-t-on en sortir ? C'est l'augmentation de la provision sur le Nogentel où l'on a augmenté la provision de 161.000 euros au cours de l'exercice, avec une provision qui se monte maintenant au total à 550.000 euros. C'était donc les deux premières questions techniques.

Après, il y avait les problèmes de débat sur le Compte administratif et l'appréciation que l'on peut porter dessus.

M. le Maire.- Je ne sais pas si vous avez participé à une campagne des cantonales. Mais il ne vous a pas échappé que le Conseil général, avec sa majorité, a changé les règles d'attributions d'un certain nombre de subventions, notamment au niveau de la petite enfance. Par conséquent, nous avons eu à faire face à une baisse instantanée de certaines subventions. Mais il se trouve que nous avons basculé la crèche « Mandarine » en Délégation de Services Publics (DSP). Et même si cela est intéressant pour nous, il n'empêche qu'au niveau des subventions, le département, disons politiquement parlant, ne souhaite pas intervenir de la même façon quand c'est une DSP et quand c'est une crèche à caractère municipal. En revanche, si vous regardez ce que vient de me donner Mme ROULOT, c'est très simple, au chapitre 74

vous avez peut-être une recette. La CAF participe plus au fonctionnement de la petite enfance. Vous le verrez d'ailleurs concernant par exemple la subvention du département. Elle est au 7473 de 56.832 euros. La CAF, autres organismes, est à 285.200 euros. Nous avons un montant de subventions qui a baissé en partie mais qui est compensé par les accords qui sont passés avec la CAF dans le cadre de notre contrat jeunesse qui a été résigné. D'un côté, le département commence à se désengager et la CAF nous apporte son soutien dans le cadre d'une convention que nous passons avec elle tous les ans.

Au total, nous avons quand même limité la baisse.

M. GILLES.- Sinon, j'avais aussi fait une petite comparaison que vous appréciez généralement, qui est celle de Nogent/Le Perreux.

M. le Maire.- Pourquoi pas ?

M. GILLES.- J'ai donc comparé les Comptes administratifs des deux communes pour 2010. Comme je l'ai exposé, le résultat comptable du Perreux est deux fois supérieurs au résultat comptable de Nogent, tout en notant quand même qu'au niveau de Nogent il y avait eu un effort de maîtrise des charges courantes de gestion. Il y a un petit dépassement sur les dépenses de personnel par rapport au contrat de mandature mais, effectivement, par rapport aux exercices précédents, on peut dire qu'il y a eu un effort de maîtrise. On voit encore le chemin qu'il reste à parcourir par rapport à une gestion du type Le Perreux.

M. le Maire.- Sur ce point à titre indicatif, je ne me compare jamais au Perreux. Je ne me sens pas concerné quand vous faites ce type de comparaison. Chacune des villes a son caractère, des spécificités, ses investissements, son fonctionnement au plan social et au plan associatif. Il n'y a qu'à regarder les sommes qui sont attribuées aux associations du Perreux et en matière sociale, et puis on verra la différence. Chacun est maître de son destin. Nous, nous avons un destin et des objectifs à remplir et des populations différentes à servir. Quand je vois le nombre de Perreuxiens qui adhèrent aux associations nogentaises, cela me rend perplexe parfois, à un tel point que l'on se demande même si l'on ne va pas faire des tarifs spéciaux pour les adhésions de ceux qui viennent de l'extérieur.

Les opérations de l'année 2010, il ne faut pas les oublier. On les passe très vite sous silence. L'aménagement du stade sous la Lune Mimoun, l'aménagement du dojo David Douillet, le désamiantage et la démolition de l'ancienne école Marie Curie, la réhabilitation de la voirie et de l'éclairage public, les travaux d'entretien des bâtiments communaux et particulièrement des écoles et puis l'entretien des bassins et des plages du centre nautique qui est dévoreur de budget. Nous avons notamment, depuis des années, un retard important sur les systèmes de ventilation et de traitement de l'eau. Rien que cela suffit à expliquer beaucoup de choses. Le reste du temps, les services à la population ont augmenté en importance et en qualité puisque l'on a mis un accueil matin et soir, on a créé un centre municipal des initiatives sportives. Je ne fais pas la liste, elle est énorme. Mme RENOUIL peut vous détailler cette affaire.

M. le Maire.- Vous aviez autres choses ?

M. GILLES.- Si vous ne voulez pas continuer sur la comparaison Nogent/Le Perreux...

M. le Maire.- Ah non, pas du tout.

M. GILLES.- Ce n'est pas très grave.

Je vais faire simplement une autre observation sur les dépenses d'équipement. Effectivement, il y a eu une augmentation significative en 2010. Mais vous avez quand même annulé 5 millions de crédit sur les dépenses d'équipement alors que, de l'autre côté, sur les ouvertures d'emprunts vous n'avez annulé que 3,4 millions d'euros. Ce qui d'ailleurs a conduit à un nouvel emprunt de 3,5 millions d'euros. Là, il y a une certaine disproportion mais qui est due, en particulier, à la faiblesse du résultat comptable. On reboucle sur la question précédente.

Et sur les dépenses d'équipement, vous avez listé un certain nombre de dépenses d'équipement. J'ai noté que, sur le scolaire, on n'a dépensé que 600.000 euros et sur les crèches 80.000 euros. Et la tendance se poursuit à nouveau sur le Budget primitif 2010. Cela explique pourquoi on votera contre le Compte administratif 2010.

M. le Maire.- Très bien. Tout ce que vous venez de dire, nous le savons. Sinon, on ne vous aurait pas présenté ce budget.

Mme RENOUIL.- Je voudrais juste rajouter une précision. En effet, je trouve que la comparaison avec Le Perreux, car il est facile d'aller chercher la ville qui a moins dépensé, ou plus dépensé là, là où cela nous arrange. Je pourrais citer Saint Maur au niveau de leur taux d'endettement. Je trouve que cela n'a pas d'intérêt. La seule chose qui a un intérêt, c'est que nous nous sommes engagés à deux choses : ne pas augmenter les impôts dans la Ville. Jusque-là, on tient notre contrat. On arrive à augmenter les services à la population tout en maintenant notre taux d'imposition. Et c'est la preuve par neuf que le tout fonctionne. Deuxième chose, au niveau du taux d'endettement, il ne faut pas se comparer à une ville. Il faut se comparer à la moyenne de la strate. Celle-ci est à 1.100 euros par habitant. La ville de Nogent est à 576 euros par habitant. On est à moitié endetté par rapport aux villes de la même taille que nous. A un moment, arrêtons d'aller chercher juste le "truc". Prenez les moyennes des villes de notre strate plutôt que Le Perreux à chaque fois. Cela n'a pas d'intérêt d'aller chercher celui qui, en effet, politiquement décide d'une politique différente et qui, du coup, donne des chiffres qui peuvent paraître un peu supérieurs aux nôtres. Après, ce sont des décisions politiques, en effet, M. le Maire l'a rappelé.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

Sur le Nogentel, M. DELLMANN a répondu. Ne soyez pas silencieux. Je vous pose la question. Vous aviez posé une question sur le Nogentel.

M. GILLES.- Oui, j'ai posé une question sur le Nogentel. Effectivement, M. DELLMANN a commencé à répondre. La question après, c'est comment on va arriver à sortir de ce « guêpier ». C'est un dossier qu'il faudrait que l'on suive collectivement.

M. le Maire.- Pour l'instant, cela ne se passe pas trop mal. Il faudrait créer un collectif spécial pour travailler sur le dossier du Nogentel ?

M. GILLES.- Je faisais remarquer simplement que la provision totale est de 550.000 euros. Ce que disait M. DELLMANN, c'est que cela correspond à peu près à 65 % de la créance.

M. le Maire.- Bien sûr.

M. GILLES.- Jusqu'où va-t-on aller ? A-t-on une chance un jour de récupérer notre créance ?

M. le Maire.- Nous le saurons dans le courant du mois de mai. Le tribunal va se prononcer sur la poursuite de l'activité de la gérante du Nogentel.

Voilà, je vous propose, avant de passer au vote de ce Compte administratif, car j'aimerais que ne pas faire des allers-retours pour rien, de passer aux parkings.

**11/78 - Approbation du Compte administratif
Exercice 2010 - Budget annexe des parkings**

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Il n'y a pas de parking au Perreux. C'est plus facile !

Mme RENOUIL.- Il n'y a pas de piscine extérieure non plus.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- Vous avez examiné ce Compte administratif. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il y a eu un travail assez important au niveau des impayés cette année.

Il n'y pas d'autres questions. Pour déterminer le résultat du Compte administratif, je peux être présent. Alors, je sors pour les deux Comptes administratifs.

(M. le Maire quitte la séance et M. PASTERNAK prend la présidence)

M. PASTERNAK.- Je vous demande d'approuver ce Compte administratif des parkings.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour, dont 7 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU, M. DEVYNCK) et 2 abstentions (M. MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (M. GEIB).

Le Compte administratif pour les parkings est approuvé.
Maintenant, c'est l'approbation du Compte administratif budget principal.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU) et 2 abstentions (M. MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (M. GEIB) et 2 voix contre (M. GILLES) dont 1 pouvoir, (M. DEVYNCK).

Le Compte administratif est donc approuvé. Merci beaucoup.

(M. le Maire rentre en séance et reprend la présidence)

M. le Maire.- Je vous remercie.

11/76 – Détermination du résultat Compte administratif Exercice 2010 – Budget principal

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- C'est cohérent avec le reste. Y a-t-il des questions sur cette partie ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour, dont 7 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU, M. DEVYNCK) et 2 abstentions (M. MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (M. GEIB).

Merci.

11/77 - Approbation du compte de gestion Exercice 2010 - Budget principal

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour, dont 7 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU, M. DEVYNCK) et 2 abstentions (M. MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (M. GEIB).

Merci.

11/79 - Détermination des résultats Compte administratif 2010 - Budget annexe des parkings

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour, dont 7 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU, M. DEVYNCK) et 2 abstentions (M. MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (M. GEIB).

11/80 - Approbation du compte de gestion Exercice 2010 - Budget annexe des parkings

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour, dont 7 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU, M. DEVYNCK) et 2 abstentions (M. MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (M. GEIB).

Je vous remercie.

11/81 - Modification du périmètre et des tarifs de stationnement payant

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Avez-vous des questions sur ce problème de stationnement ? Il n'y a pas de question.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

11/82 - Exercice 2011 - Demande de subvention auprès du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales pour travaux d'intérêt local de voirie rue Agnès Sorel

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Le projet en fait est dans le budget 2011. Vous pourrez vérifier qu'il est estimé à 408.983 sur la voirie, mais il faut y ajouter l'éclairage public, 200.000 euros. C'est un projet important pour cette d'année. Il y en a d'autres d'ailleurs qui ont déjà commencé en matière de voirie. Celui-là, si je crois me rappeler, c'est avant la fin de cette année, mi-juin.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

M. SAJHAU.- Non, pas une question mais peut-être juste s'assurer que l'on a pris contact avec le SIPPAREC, voir s'ils peuvent en profiter pour faire monter une fibre. Même si on n'a pas d'embout pour le moment mais au moins que la fibre soit mise.

M. le Maire.- Bien sûr, on va passer les fourreaux de toute façon. Il faut que l'on se rapproche quand même du SIPPAREC pour sécuriser cette partie.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

11/83 - Convention à passer avec France Télécom concernant l'enfouissement des réseaux de communication électronique existants

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? C'est vrai que nous arrivons progressivement à la fin des enfouissements. Il y en a encore un certain nombre mais on a pas mal avancé. Bien sûr, du fait que nous réalisons ces travaux, nous allons pouvoir enfouir.

M. GILLES.- Ce n'est pas une question mais simplement une observation. Je pense que M. PASTERNAK aura la question en réunion de conseil de quartier des Viselets. Il y a une demande régulière dans ce quartier. Je pense qu'il serait bien de faire un planning prévisionnel à moyen terme de l'enfouissement, là où il reste effectivement des lignes, pour donner aux Nogentais un peu de visibilité sur la possibilité de faire disparaître ces lignes.

M. le Maire.- Le plus difficile pour nous, c'est d'avoir un planning à long terme dans la mesure où l'aide qui nous est apportée se fait non pas au coup par coup, mais à l'année. Les études sont financées. Nous notons votre proposition.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/84 - Convention avec l'opérateur Orange France pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur l'immeuble de l'Hôtel de ville

M. le Maire.- L'objectif de cet opérateur est d'améliorer son réseau de télécommunication sur le territoire de Nogent. D'ailleurs, si vous avez fait l'expérience, le secteur de la Grande Rue, rue

des Héros Nogentais et le secteur de la gare du RER E à partir de l'Hôtel de ville sont des secteurs un peu sinistrés sur le plan du fonctionnement des téléphones portables. Le projet qui est présenté au service environnement de la ville n'a fait appel à aucune remarque particulière puisqu'il respecte les termes du protocole d'accord signé le 11 octobre 2007. L'opérateur s'engage à demander toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes et à respecter les normes en vigueur. Par ailleurs, du point de vue de l'esthétique, nous avons imposé à SFR, la préservation du site et faire en sorte que ces antennes soient intégrées dans les cheminées de l'Hôtel de Ville.

La convention qui vous est proposée, engage la Ville à mettre à disposition de l'opérateur des emplacements en toiture pour trois antennes et un espace en sous-sol pour l'installation des équipements techniques. En contrepartie, Orange France versera à la Commune une redevance annuelle de 8.000 euros H.T. Je tiens à préciser que, conformément au protocole d'accord entre la Ville et les opérateurs, concernant l'implantation d'antennes relais, des mesures de champs électromagnétiques ont été réalisées avant l'installation dans les bureaux et aux alentours de l'Hôtel de Ville. Les mesures de champs globales étaient toutes inférieures à 1,1 volt par mètre. Des mesures de champs seront, comme cela est habituel, également réalisées après installation des antennes.

Nous avons là quelques diapositives. Vous avez les azimuts des antennes. Les existantes sont en bleu ciel et les proposées sont en bleu sombre. Azimut voulant dire direction dans lesquelles les émissions sont dirigées. Les mesures faites récemment à la sonde large bande sont celles que vous avez sous les yeux : 0,45 pour le 3 rue maréchal Vaillant, Hôtel de Ville, 0,43, rue de Coulmiers la plus élevée de toute à 1,09, le square à 0,6 et la crèche des Lutins à 0,28. Ces mesures nous ont permis de vérifier la situation actuelle. Et nous aurons à faire les mêmes mesures une fois l'installation effectuée, sachant que par des calculs qui permettent de simuler l'arrivée de ces nouvelles antennes, nous pouvons annoncer que nous serons très peu supérieurs à ce qui est actuellement et que vous avez sous les yeux.

Pour l'instant, nous vous demandons l'approbation du projet de convention entre la Ville et Orange France. Ensuite, nous aurons la Commission Environnement que nous devons convoquer et devant laquelle sera présenté ce projet de façon à ce que les conditions de fonctionnement de cette commission soient respectées. Les mesures qui

ont été faites, l'ont été chez des riverains avec lesquels nous avons eu un certain nombre de contacts. Ils se sont proposés pour que l'ensemble de leurs voisins puisse avoir des mesures précises de l'exposition aux émissions de ces antennes.

Y a-t-il des questions ?

M. ARAZI.- Cela ne va pas vous étonner, sur ce sujet je compte bien m'exprimer.

M. le Maire.- Vous vous êtes déjà exprimé. Continuez, je vous en prie.

M. ARAZI.- Le sujet de l'implantation des antennes-relais est un sujet sensible, d'autant qu'il existe comme vous le savez une controverse scientifique, depuis deux ans dans le cadre du Grenelle des Ondes, n'a pas tranchée. C'est pour cela et devant un risque potentiel pour la santé, qu'il est important à la fois d'être dans la transparence et dans la concertation pour permettre, d'être en confiance avec les riverains. A ce titre, Monsieur le Maire, je voudrais vous poser plusieurs questions. Pourquoi n'y a-t-il eu aucune information auprès des parents de la crèche le Jardin des Lutins ? Pourquoi n'y a-t-il eu aucune information aux riverains ? Et plus surprenant, pourquoi vendredi ai-je été interpellé par la Police Municipale alors que, sur le trottoir, je distribuais des tracts pour informer des parents de la crèche ?

M. le Maire.- S'il vous plaît, précisez bien. Vous êtes entré dans la crèche.

M. ARAZI.- Ah non.

M. le Maire.- Ah si, Monsieur, ne dites pas n'importe quoi. La Responsable de la crèche nous a fait part de votre intrusion dans la crèche.

M. ARAZI.- Excusez-moi, je vais finir mon intervention. La Police Municipale m'a interpellé parce que j'étais sur le trottoir devant la crèche.

M. le Maire.- A ce moment-là.

M. ARAZI.- Prenons les éléments tels qu'ils sont.

M. le Maire.- Bien sûr.

M. ARAZI.- L'autre question. J'entends bien que vous évoquez des procédures, des processus de concertation à l'intérieur de la Ville avec un comité du développement durable, avec une commission antennes-relais. Je suis quand même surpris que la concertation se fasse après plutôt qu'avant.

M. le Maire.- Avant quoi et après quoi ?

M. ARAZI.- Nous allons autoriser ce soir...

M. le Maire.- Non. Ce soir nous validons la convention. L'autorisation sera effective quand il y aura une déclaration de travaux. Eh oui, bien sûr.

M. ARAZI.- Je vous lis ce que nous autorisons ce soir : approuve la convention à passer avec la société Orange France pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile.

M. le Maire.- Bien sûr, ce n'est pas pour enfilez des perles !

M. ARAZI.- C'est donc bien de cela dont on parle. Troisième question que je voulais évoquer avec vous, et ce n'est pas un sujet anodin, pourquoi accepter ce lieu d'implantation qui se trouve à proximité d'une crèche, d'un jardin d'enfants... ?

M. le Maire.- Qui n'est pas exposée.

M. ARAZI.- ... de la fondation Rothschild...

M. le Maire.- Fondation Rothschild, qui n'est pas concernée ?

M. ARAZI.- Oui, la fondation Rothschild qui compte une quarantaine d'enfants.

M. le Maire.- Il n'y a pas Léonard de Vinci aussi ?

M. ARAZI.- Pourquoi expliquer en Commission des Finances que ces antennes ne diffusent pas vers ces lieux alors que c'est le contraire et que, d'ores et déjà, pour que les collègues sachent que trois antennes SFR diffusent vers ces sites sensibles ?

M. le Maire.- Non, c'est faux. Vous l'avez sous les yeux.

M. ARAZI.- D'accord et vous, pour l'instant je n'ai eu aucun écrit d'Orange ou de qui que ce soit. Mais je serais ravi de voir Orange nous expliquer que ces antennes et que chaque azimut fait 120 degrés, en faisant les trois antennes 360 degrés, je voudrais voir Orange nous expliquer qu'il ne diffuse pas vers ces sites sensibles. Tout est possible.

M. le Maire.- Vous avez une façon de calculer les choses. Ah oui, trois fois 120 cela fait 360.

M. ARAZI.- Trois fois 120 cela fait 360, absolument.

M. le Maire.- C'est vrai ! Et vous avez eu le toupet de donner des informations erronées aux parents l'autre jour, ce qui est carrément...

M. ARAZI.- C'est mieux que vous qui n'en donnez pas du tout.

M. le Maire.- Non Monsieur, vous ne donnez pas d'information. Je vais vous dire...

M. ARAZI.- Pourrais-je finir ? Vais-je devoir demander à notre modérateur de me permettre de continuer mon propos ?

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, nous sommes à la Scène Watteau. Nous n'allons pas vous donner la Scène toute la soirée pour faire un numéro que nous connaissons déjà depuis longtemps. Vous dites clairement ce que vous attendez et pourquoi vous allez voter contre. Mais dites-le nous rapidement. Arrêtez de contourner l'obstacle. Actuellement sous vos yeux...

M. ARAZI.- Je vous ai posé des questions.

M. le Maire.- Laissez-moi finir ma phrase. Sous vos yeux, vous avez les azimuts des différentes antennes, les actuels et les futurs. La crèche des Lutins est en haut à gauche. Je ne vois pas comment on émet vers la crèche des Lutins. Par ailleurs, vous parlez d'un 0,6 de je ne sais pas où, il paraît que vous admettriez qu'il y ait 0,6 au maximum. Là, il y a 0,28. C'est un système d'émission qui est très mauvais pour ce secteur. La perception au niveau des portables est très mauvaise. Vous savez très bien, vous qui voulez tout le temps affirmer le contraire, vous savez très bien que les risques les plus importants

aujourd'hui qui sont avérés au plan sanitaire, ce sont les risques au niveau des téléphones portables quand les émissions sont les plus basses et les plus faibles. Le téléphone se met en puissance maximum pour recevoir les émissions. Actuellement au « Jardin des Lutins », je ne vous conseille pas d'utiliser un téléphone portable. Vous ne recevrez pas correctement les signaux. C'est tout ce que je peux vous dire.

A partir de là, vous nous dites ce que vous voulez. On ne va pas passer la soirée sur une déclaration péremptoire de M. ARAZI qui connaît tout, qui sait tout, qui est délégué Priartem et qui a participé au Grenelle des ondes. On va arrêter. Vous n'êtes pas le seul dans cette salle à être compétent ou à avoir une vision intelligente et raisonnée sur ce type de sujet.

M. ARAZI.- Excusez-moi mais quand vous donnez des informations erronées sur les azimuts, que vous donnez des informations parcellaires sur les mesures....

M. le Maire.- Regardez ici !

M. ARAZI.- Il se trouve et pour tous les collègues qui pourront aller regarder, qu'il y a un site qui n'est pas fait par moi. Il est fait par l'ANFR. Moi, j'ai à disposition les mesures qui ont été prises, que j'ai là et que je ne peux pas vous projeter. Elles sont absolument différentes des mesures qui vous sont mises à disposition sur ce slide. Parce qu'il faut être complet Monsieur le Maire. Quand on met des mesures sur le site...

M. le Maire.- Il faudrait vous embaucher au service environnement. Réellement, on a besoin de vous ! Vous avez regardé en haut à droite ? Mesures réalisées à la sonde large bande. D'accord ?

M. ARAZI.- Absolument.

M. le Maire.- On ne va pas comparer des chiffres qui ne sont pas comparables.

M. ARAZI.- C'est sûr, vous avez utilisé un système pour faire les mesures qui vont permettre entre guillemets de minimiser les mesures. C'est sûr. Eh bien, oui. Il se trouve que j'ai là l'intégralité des mesures. Au 12 rue de Coulmiers, vous avez 2,7 volts par mètre.

M. le Maire.- Ah bon ?

M. ARAZI.- Eh oui !

M. le Maire.- Je les ai moi aussi sous les yeux. Ce n'est pas ce que je vois. Ah oui, bien sûr, c'est le champ total y compris les radars et l'ensemble des différentes balises que nous connaissons. C'est vrai que si l'on fait les additions de tout..

M. ARAZI.- Je vais prendre une mesure qui n'apparaît pas ici. C'est la mesure à 1,7635..

M. le Maire.- On n'a pas compté les micros ondes de la maison mais presque !

(Rires)

M. ARAZI.- Sur la mesure, par exemple, à 1,60...

M. le Maire.- Vous n'allez pas faire une Commission Environnement, Monsieur.

M. ARAZI.- C'est dommage que vous ne l'ayez pas justement mise en place, c'est ce que je vous disais tout à l'heure. Il est certain que si vous ne voulez faire aucune information et aucune concertation, c'est ce que je mettais dans le tract, vous risquez d'avoir une chose : de n'avoir aucune confiance. Mais je voudrais finir mon propos.

M. le Maire.- En vous, oui !

M. ARAZI.- Ici, on peut s'exprimer, essayer de donner un certain nombre d'informations. Vous pouvez les contredire. C'est votre droit. Le débat ne va pas se terminer ce soir au Conseil Municipal.

M. le Maire.- C'est de la désinformation.

M. ARAZI.- Pourquoi ? Excusez-moi, je voudrais bien finir.

M. le Maire.- Moi aussi, j'ai besoin que vous finissiez. C'est vrai. Franchement, allons au sujet.

M. ARAZI.- Justement, je continue. Pourquoi ?

M. le Maire.- Pourquoi portez-vous votre téléphone portable sur la poitrine ? C'est dangereux.

M. ARAZI.- Et pourquoi je suis coupé toutes les deux minutes pour pouvoir exposer mon propos ?

M. le Maire.- Allez-y.

M. ARAZI.- Pourquoi dans ce dossier qui nous a été communiqué pour le Conseil, n'y a-t-il aucune étude de simulation ? Or, vous savez qu'aujourd'hui c'est l'une des bases des travaux du Grenelle.

M. le Maire.- Bien sûr.

M. ARAZI.- Eh oui, c'est ainsi.

M. le Maire.- Vous les aurez.

M. ARAZI.- Ce n'est pas avant de prendre la décision, au moment où l'on prend la décision ce soir au Conseil Municipal. C'est que les études de simulation et sur les mesures que j'ai au 12 rue de Coulmiers, il y a 2,7 volts par mètre. Il est certain, on ne va pas discuter, on va avoir ces discussions pendant un petit moment. Le fait d'ajouter trois antennes Orange, j'aime mieux vous dire que c'est préférable d'avoir d'ores et déjà des mesures, des études de simulation. Et puis, il n'y a pas que les azimuts qui sont importants. Il y a deux éléments que nous n'avons pas dans ce dossier sur le plan technique. Je m'étonne que le Service Environnement ne l'ait pas noté. C'est à la fois la puissance des antennes et le tilt des antennes. J'aimerais absolument que vous nous donniez ce soir ces précisions.

Je ne sais pas si vous m'avez entendu.

M. le Maire.- Je sais ce que vous dites.

M. ARAZI.- Je voudrais la puissance et le tilt des antennes. Et du fait que je pense il n'y a pas eu cette information, cette concertation et qu'effectivement a priori on a un certain nombre d'éléments techniques sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, il me paraît extrêmement important, et j'ai ici d'ores et déjà une vingtaine de riverains plus les parents de la crèche qui m'ont contacté.

M. le Maire.- Après des tracts pareils, c'est logique. Ils vous ont contacté ? C'est vous qui êtes allé les chercher. C'est excellent votre façon de procéder.

M. ARAZI.- C'est une façon transparente. Il est regrettable...

M. le Maire.- Totalement.

M. ARAZI.- Il se trouve que sur un sujet de santé publique, certaines façons...

M. le Maire.- Je pourrais vous retourner le compliment.

M. ARAZI.- Ne vous inquiétez pas. Sur la durée en général, un certain nombre de personnes qui ont pris des décisions, on le voit dans beaucoup de dossiers de santé publique, ne prêtent pas du tout à la rigolade. Et j'apprécierais que les collègues... C'est vrai qu'effectivement être là un peu tout seul à défendre ce dossier, je trouve cela à la fois assez terrifiant et à la fois assez représentatif de ce qu'il se passe aujourd'hui dans beaucoup de communes. Pour tout cela...

M. le Maire.- Pour conclure.

M. ARAZI.- Pour toutes ces raisons, d'abord j'attends des informations. Comme vous le savez, pour que les élus puissent décider en connaissance de cause d'un choix, il faut qu'ils aient eu ces informations et je pense que ce dossier n'est pas complet. Il ne correspond même pas aux normes de l'Association des Maires de France.

M. le Maire.- Totalement faux.

M. ARAZI.- Vous le verrez.

M. le Maire.- Je pense que je peux être amené à savoir tout cela puisque j'ai fait partie des quelques Maires qui ont démarré les relations avec les opérateurs par des chartes. Cela a fait école puisque maintenant, il y a quasiment des chartes dans toute la France. Je pense quand même que je connais autant que vous, au moins autant que vous ce sujet.

M. ARAZI.- Excusez-moi mais je pense...

M. le Maire.- Arrêtez de donner des leçons.

M. ARAZI.- ... que vous êtes en retard par rapport à nombre de vos collègues. Nogent n'a pas à s'enorgueillir. Si aujourd'hui par exemple, on citait la Ville du Perreux, on pourrait citer la Ville de Saint Maur.... Laissez-moi finir.

M. le Maire.- Il n'y a pas d'antenne au Perreux Ils n'ont pas de téléphone portable au Perreux.

M. ARAZI.- La Ville de Saint Maur n'a pas de portable mais a une façon de gérer aujourd'hui ce sujet bien meilleure que la nôtre. Et pour donner un autre contexte parce que c'est quand même une Ville qui est gérée par un collègue de votre majorité. Et pour donner un autre exemple aussi de mode de fonctionnement qui est plus exemplaire que le nôtre et beaucoup plus responsable, je prendrai celui de M. JUPPE à Bordeaux. Je ne sais pas si ces deux exemples vous parlent mais moi, ils me parlent. Et je peux vous dire que nombre de Maires et nombre d'élus qui verraient aujourd'hui le comportement de notre assemblée, seraient pour le moins surpris.

Je vous demande, chers collègues, et sur ce sujet on peut, vous voyez j'essaie toujours dans les décisions que je prends, d'être toujours équilibré, je vous demanderai de surseoir à cette décision.

M. le Maire.- Non.

M. ARAZI.- D'aller vers l'information des riverains, d'aller vers l'information des parents, de passer par le processus de concertation ou aujourd'hui on dira que les promoteurs peuvent faire ce qu'ils veulent à Nogent.

M. le Maire.- Ce sont des promoteurs ?

M. ARAZI.- Des opérateurs.

M. le Maire.- Cela m'inquiétait. La réponse est non puisque la procédure sera respectée. Quand on m'aura autorisé à aller plus loin avec Orange dans le cadre d'une convention, (nous allons avoir si l'assemblée le décide) une commission au cours de laquelle on abordera l'ensemble des chiffres avec l'opérateur concerné pour regarder réellement le détail de cette opération. Et ce n'est qu'après information venue de la Commission Environnement que je serais amené à signer une déclaration de travaux ou pas. Pour l'instant, on procède par ordre.

L'autre point, c'est que les Maires dont vous m'avez parlé, je peux vous dire qu'ils seraient très heureux d'avoir, dans une crèche en sonde large bande, 0,28 volt par mètre. La plupart d'entre eux travaillent en dessous, je dis bien en dessous, de 6 volts par mètre. Dans des villes importantes, avec des densités en matière d'urbanisme aussi importantes, il est très difficile d'avoir des antennes dispersées au plus près des lieux de fréquentation de la population. Par conséquent, ils sont obligés quand même d'être au moins à 6 volts par mètre. Ce n'est pas

vous qui que me direz le contraire car je suis prêt à vous démontrer qu'à Bordeaux, c'est sur la base de 6 volts par mètre que l'on travaille et non pas à 1 volt par mètre comme vous voulez le dire.

A partir de là, vous m'expliquerez dans quelle ville il est possible d'avoir votre agrément pour mettre une antenne relais de téléphonie mobile. Sachant que vous, comme les autres habitants de cette ville, utilisez le portable, y compris d'ailleurs les parents qui déposent leurs enfants à la crèche des Lutins. Vous avez dit ce que vous vouliez, nous avons bien noté vos remarques, elles seront sur le compte rendu. Nous procéderons comme nous en avons l'habitude de procéder avec mon collègue M. MORETTI, disparu, de faire en sorte qu'il y ait débat sur l'installation de ces types d'émetteurs. Ce sera fait dans le cadre d'une Commission. On verra la suite qui sera donnée à cette affaire.

M. FONTAINE.- Monsieur le Maire, je voudrais simplement poser une question. Ces chiffres pour nous qui n'y connaissons pas grand-chose, évidemment ne nous disent rien sinon que c'est leur rapport avec ce qui est recommandé, ce qui est la norme. Quel est le rapport entre le chiffre de la rue de Coulmiers qui est élevé à 2,37 en cumul, quelle est sa relation avec ce qui est recommandé ? Je trouve extrêmement désagréable, Monsieur ARAZI, que vous culpabilisiez cette assemblée comme quoi nous ne ferions pas attention à la santé des Nogentais parce que l'on ne regarde pas avec le même regard que vous ces chiffres. Si c'est 6 volts par mètre et que l'on est à 0,43, je pense que l'on est loin d'un danger.

M. le Maire.- C'est même pire que cela. Les recommandations sont beaucoup plus élevées que cela. Par bande, les recommandations actuellement, mais personne ne les prend en compte, sont de 41 volts par mètre à 900 mégahertz, 58 volts par mètre à 1.800 mégahertz et 61 volts par mètre à 2.100 mégahertz. C'est l'UMTS. Personne n'est à ce niveau. La moyenne sur la ville est entre 2 et 4 volts par mètre suivant les endroits où nous nous trouvons dans la ville.

Il faut quand même relativiser et faire en sorte que l'on ne fasse pas de ce sujet, un sujet de démagogie et surtout d'alerte et d'alarme inconsidérée justement. Et encore, vous verrez, j'ai un courrier en attente destiné aux parents d'élèves de la crèche des Lutins. Mais vous n'étiez pas obligé d'aller leur parler d'un sujet qui n'est même pas encore passé au Conseil municipal et en Commission Environnement. A moins

que vous ne soyez la seule personne habilitée à parler dans cette ville, il faudrait me le dire.

Mme DELANNET.- Je voudrais juste vous parler de respect. Je pense que faire l'intrusion que vous avez faite dans la crèche a choqué le personnel de la crèche. Sachez Monsieur ARAZI que l'on ne peut pas entrer ainsi dans les écoles et les crèches où sont accueillis des enfants, sans prévenir. Je trouve que c'est vraiment un manque de respect par rapport au personnel et aux enfants que nous accueillons sur la Ville.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, il y a quelques points quand même où l'on a, je pense, raté la procédure. Il aurait vraiment été souhaitable de passer d'abord en Commission. On a créée une commission ad hoc sur les risques. M. DEVYNCK n'est pas là ce soir mais il en fait partie. C'est vrai qu'il aurait été normal d'examiner tous ces problèmes techniques de puissance, de faisceau et autres, dans cette commission pour pouvoir donner un avis éclairé et éviter d'avoir ce débat au sein du Conseil Municipal. C'est le premier point en termes de procédure.

Le deuxième qui est, alors là, plus fondamental, c'est le problème de la distance par rapport à la crèche. En fait, renseignements pris, non pas auprès de l'association de M. ARAZI mais d'une autre association, Robin des toits, qui nous a ressortis un certain nombre de jurisprudence, maintenant et de façon quasi systématique, au Tribunal de Grande Instance, il y a application du principe de précaution. Dès que la distance par rapport à une école, une crèche ou autre est trop faible, il y a annulation de la décision. L'exemple le plus récent que l'on nous a cité, c'est une antenne sur une église dans le Maine et Loire qui était à moins de 100 mètres d'une école. Le juge a interdit l'installation des antennes.

Notre demande n'est pas de ne pas avoir d'antenne. On est tous utilisateurs de téléphone. C'est de respecter une distance minimale par rapport aux lieux sensibles, là où il y a les enfants qui sont quand même les personnes les plus menacées par les émissions. Ce que l'on vous demande, c'est de retrouver un lieu d'implantation peut-être pas sur le toit de la Mairie, peut-être sur le Monoprix ou ailleurs, mais à une plus grande distance de la crèche et de ne pas mettre les enfants en situation de risque et de faire application du principe de précaution.

M. le Maire.- C'est très bien d'enchaîner sur ce qu'a dit M. ARAZI tout à l'heure. Vous avez oublié simplement de mentionner un point. La distance dont vous parlez, c'est lorsque le faisceau est dirigé vers le site. Actuellement, aucun des faisceaux n'est dirigé vers la crèche. La distance...

M. ARAZI.- (*Hors micro*) Ce n'est pas vrai, c'est faux.*

M. le Maire.- Arrête de dire que ce n'est pas vrai, s'il vous plaît. Les mesures sont là pour vous le prouver. Arrêtez de dire n'importe quoi.

M. ARAZI.- (*Hors micro*) Non, c'est vous qui dites n'importe quoi.

M. le Maire.- Merci.

M. ARAZI.- (*Hors micro*) Ecoutez !

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, on arrête là s'il vous plaît. Si vous le prenez sur ce ton.

M. ARAZI.- (*Hors micro*) C'est vous...

M. le Maire.- S'il vous plaît. Pourquoi contestez-vous systématiquement des évidences ? On vous présente une carte avec les faisceaux d'émission. Aucun n'est dirigé vers la crèche. Et vous nous parlez même d'un bâtiment qui est rue des Défenseurs de Verdun qui est alors là au triple de la distance, en disant qu'eux aussi sont sous les faisceaux des émissions depuis l'Hôtel de Ville. Les différentes décisions prises par les tribunaux dont parlait M. GILLES, c'est dans le cas où l'antenne émet dans la direction.

M. ARAZI.- (*Hors micro*) Mais c'est faux.

M. le Maire.- Mais si, c'est cela la réglementation. On n'émet pas dans la direction de la crèche. On en parlera en Commission Environnement.

M. ARAZI.- Je veux que Orange confirme vos dires.

M. le Maire.- Je veux ? Je souhaite.

M. ARAZI.- Absolument, je souhaite. Il y a un élément que j'évoquais et sur lequel vous n'avez pas apporté de réponse. Je suis

d'accord avec M. GILLES, ce n'est pas le lieu. On est en Conseil Municipal. Ces discussions, on aurait dû les avoirs dans la commission antennes-relais.

M. le Maire.- C'est vous qui les avez déclenchées ici et pas moi.

M. ARAZI.- Vous aviez enlevé cette délibération dans le Conseil il y a deux mois. On attendait tous bien sagement que cette discussion ait lieu dans la commission. Elle n'a pas eu lieu. Vous représentez le document. De la même façon que quand vous parlez des azimuts, je vous ai évoqué le tilt. Or, le tilt est aujourd'hui un élément primordial d'un dossier antennes. Le tilt, la notion d'inclinaison, savoir comment sont inclinées les antennes...

M. le Maire.- N'importe quoi ! C'est inimaginable. Vous manipulez les mots ainsi, en montrant que vous connaissez tout et que vous gérez tout. Pourquoi ai-je retiré le rapport la dernière fois ? Parce que nous n'avions pas encore les mesures aux alentours. Nous étions en discussion avec les riverains pour nous rendre chez eux afin de procéder aux mesures. Depuis, nous avons ces mesures que nous vous présentons aujourd'hui. Cela veut dire que la demande de Orange est recevable pour être présentée à la commission environnement avant de décider d'une déclaration de travaux pour les aider. Et pour aller dans cette direction, je présente au Conseil municipal une convention, un projet de convention avec Orange, sur la base de chiffres qui datent de 15 jours, même pas. Ils ont été faits il n'y a pas longtemps.

En ce qui concerne la crèche, en 2009 nous avons fait des mesures dans chaque pièce de la crèche, dans chaque pièce. J'ai le rapport ici qui est à votre disposition. Vous verrez que c'est encore en dessous de 0,28 volt par mètre. Vous verrez que, par exemple, il y a dans le jardin, dans la salle violette des grands, dans le bureau de la directrice, dans la salle verte des bébés. Nous avons tout cela Monsieur ARAZI. Nous l'avons. Nous ne sommes ni des inconscients ni des irresponsables. Nous veillons à tout cela. Alors que même les antennes ne sont pas dirigées vers la crèche. Nous tenons tout cela à votre disposition. Vous verrez qu'il n'y a aucun souci. Mais le tout n'est pas de parler simplement pour montrer que l'on sait tout.

M. ARAZI.- Bien sûr. Je vais répondre à une question qu'a posée M. FONTAINE...

M. le Maire.- Non, on ne répond plus. On passe au sujet suivant.

M. ARAZI.- Si vous permettez, vous vous abritez derrière la notion de mesure qui ne prend en compte dans ces mesures que le rayonnement micro-ondes. Or, ce qui est pris en compte aujourd'hui par les scientifiques pour être, peut-être, l'un des éléments le plus important du risque, c'est ce que les scientifiques appellent les extrêmement basses fréquences, les ELF. C'est un débat scientifique qui n'est pas tranché. Comme je l'ai dit au début, on ne va pas le trancher ce soir. Mais, que la Ville de Nogent fasse une présentation en disant : on ne fait pas d'information, on donne une information comme quoi les antennes ne diffusent pas vers l'école...

M. le Maire.- C'est vrai.

M. ARAZI.- ... et que les mesures justifieraient que l'on dise qu'elles ne diffusent pas vers les sites sensibles, cela je vous en laisse la responsabilité. Comme vous l'avez compris, je ne la partage pas du tout mais je voulais... Je sais bien que vous l'assumez. On a eu ce débat.

M. le Maire.- On va terminer, Monsieur.

M. ARAZI.- Sauf qu'après trois ans de bataille, on a quand même réussi sur un autre dossier à faire en sorte que les antennes ne diffusent ni vers les écoles...

M. le Maire.- C'est le cas.

M. ARAZI.- Non, ce n'est pas le cas. Il n'y a pas que la crèche. Nous n'avons pas évoqué non plus le jardin d'enfants juste devant.

M. le Maire.- Si, on vous l'a dit.

M. ARAZI.- On les trouvera. Vous avez sorti les vôtres. Moi, je suis allé sur le site Cartoradio. Les mesures que vous évoquez, je ne les trouve pas sur le site de Cartoradio. Ce débat là, puisque vous ne voulez pas l'avoir dans les commissions et que vous voulez impérativement répondre positivement parce que, finalement, ce que vous nous dites c'est que ce sera Orange. Je n'en doutais pas. Et

elles seront mises là et ce ne sera pas autrement. Et il va falloir je pense...

M. le Maire.- J'ai dit cela, moi ?

M. ARAZI.- Eh oui, la preuve, vous n'acceptez pas de surseoir.

M. le Maire.- Tous vos collègues qui sont ici ce soir, n'ont pas entendu que ce sera Orange et rien d'autre. Non, je ne pense pas.

M. ARAZI.- Comment pouvez-vous ? En acceptant le principe, finalement vous avez aussi un effet d'exemplarité. La Ville de Nogent se doit d'être exemplaire. Il y a des bailleurs sociaux à Nogent, il y a des copropriétés, il y a des propriétaires uniques. Cette façon d'aborder le sujet par la Ville est loin d'être exemplaire. Ce n'est pas le bon exemple à montrer. On n'informe personne. Aujourd'hui, en 2011, au moment du Grenelle, alors que l'on est dans le problème de l'information et de la concertation, on n'informe personne.

M. le Maire.- Maintenant, on arrête, s'il vous plaît.

M. ARAZI.- Oui, je crois que c'est peine perdue.

M. le Maire.- Pour l'instant, le sujet n'est pas celui-là. Le sujet est que M. ARAZI n'a pas été informé suffisamment tôt de ce projet. Par conséquent, comme c'est lui qui est le plus compétent de nous tous sur ce sujet, c'était à lui de gérer ce dossier. Je vous dis tout de suite, ce sera fait comme je vous l'ai expliqué. Je mets aux voix ce projet de convention avec Orange sur la base...

On ne va pas y passer la soirée, Messieurs. Allez-y.

M. MASTROJANNI.- Je peux faire une petite remarque ? Je me suis abstenu jusqu'ici. Je veux dire que ce schéma est parfaitement éloquent. Effectivement, il y a une zone d'ombre ciblée en direction du Jardin des Lutins. C'est incontestable. Ce qui me gêne avec ces azimuts, ce ne sont pas ceux qui existent en direction ou qui n'existent pas l'occurrence en direction de la crèche des Lutins. Ce sont tous les azimuts avec, je ne sais pas, les risques potentiels qu'ils recèlent peut-être. Ce n'est pas moi qui trancherais, bien évidemment, ce débat. Là n'est pas mon intention. Simplement, ce qui me gêne aussi, c'est que ce soir c'est le premier acte d'une procédure qui va lier la ville à un opérateur

pour douze ans. Ce n'est pas rien. Comme d'habitude, je m'aperçois que finalement si, par malchance, se produisait un risque sanitaire pour la population, je ne sais pas lequel, c'est une hypothèse d'école, quelles sont les mesures de rétorsion de la ville à partir du moment où elle s'est engagée vis-à-vis de l'opérateur ? Je débarque un peu dans cette convention. La seule chose que j'ai vue, peut-être allez-vous me détromper, c'est qu'il y a une clause de résiliation qui invoque d'ailleurs des raisons bien vagues : *le droit de résilier la présente convention pour un motif d'intérêt général suivant le régime applicable aux autorisations d'occupation du domaine public*. C'est à peu près la seule mesure de rétorsion.

M. le Maire.- Vous savez ce qu'est l'intérêt général ?

M. MASTROJANNI.- Oui, j'imagine.

M. le Maire.- Donc, c'est un service public.

M. MASTROJANNI.- On est dans le flou, le vague, le peu... Comment dire ? C'est chaque fois la même chose avec vous. Ce débat, moi je l'ai eu avec vous il y a très longtemps. Et j'attirais votre attention sur le fait qu'il fallait quand même un peu encadrer, éventuellement de manière contraignante, les opérateurs, qu'il ne fallait pas leur donner blanc-seing envers et contre tout.

M. le Maire.- C'est le cas.

M. MASTROJANNI.- A nouveau, il me semble que l'on met le doigt dans cette chose un peu dangereuse qui consiste à se ligoter les mains avec un opérateur. Ces gens-là ne sont pas au-dessus de tous soupçons. Vous le savez bien. Voilà, c'est tout.

M. le Maire.- Et ceux qui utilisent les téléphones, sont-ils au-dessus de tous soupçons ? Ils attendent un service et passent leur temps à nous dire que, dans cette Ville, on ne peut pas recevoir correctement un certain nombre d'opérateurs parce qu'il y a des zones d'ombre très importantes. Demain matin, vous avez besoin d'appeler quelqu'un, puisque maintenant il y a de moins en moins de cabines téléphoniques générales, comment faites-vous quand vous êtes dans une ville où cela ne passe pas ?

M. MASTROJANNI.- C'est un autre débat. J'ai mon avis là-dessus mais ce n'est pas le lieu de l'exprimer ce soir.

M. le Maire.- On en parlera en Commission Environnement. Ce qui est proposé ce soir parce que c'est vrai, que j'aurais pu ne pas vous présenter la convention ce soir. J'aurais pu aller directement à la...

Arrêtez de rire nerveusement.

M. ARAZI.- (*Hors micro*) Je suis de bonne humeur !
J'ai le droit.

M. le Maire.- J'aurais pu ne pas la présenter. J'aurais pu simplement aller directement à la Commission Environnement, en discuter et puis recueillir l'avis de la Commission Environnement, signer la déclaration de travaux parce que je peux signer une déclaration de travaux sans passer devant le Conseil Municipal, et puis présenter par la suite la convention avec Orange. Je ne comprends pas. Nous vous présentons un projet de convention avec Orange d'abord avant de la signer puisque je ne la signerai qu'après être passé devant la Commission Environnement et ce en même temps qu'une déclaration de travaux si jamais nous sommes tous d'accord. Je ne vois pas ce qui peut vous perturber dans ce déroulement. De plus, avant même d'avoir été en Commission Environnement, vous contestez déjà les chiffres qui datent d'une quinzaine de jours. Ils n'ont pas été faits par nous mais par des organismes compétents, qui ne sont pas des organismes dépendant des opérateurs. Je ne vois pas. Je vous présente des azimuts, vous dites non, c'est faux, ce ne sont pas les bons azimuts. Ecoutez, pour nous c'est ceux-là. A priori, on le vérifie en faisant les mesures. Toutes les pièces de la crèche ont été vérifiées et il n'y a aucun souci. Si j'avais des petits-enfants, je les mettrais tous dans cette crèche parce que c'est la plus protégée de la ville. 0,28, c'est rare d'avoir un niveau aussi bas en matière d'émission d'antennes.

M. ARAZI.- (*Hors micro*) Nous viendrons prendre nos propres mesures.

M. le Maire.- Très bien, cela m'arrange mais demander avant l'autorisation.

M. ARAZI.- (*Hors micro*) Je vous assure que je suis certain que le débat n'est pas fini. Tous les parents qui se sont interrogés, Madame DELANNET, tous les riverains qui aujourd'hui découvrent cela, seront très contents de vous entendre. Mais moi j'ai des mails qu'ils m'ont

transmis. Je ne pense pas qu'ils partagent du tout votre avis. Ne pas être informé, savoir qu'il n'y a eu aucune information préalable et nous laisser croire que d'aller mettre des antennes sur la mairie, ensuite on pourrait, puisque c'est le même intervenant, ne pas leur donner la possibilité de s'installer, et bien c'est faire prendre aux Nogentais des vessies pour des lanternes.

M. le Maire.- Qu'est-ce que cela veut dire ? Je pourrais vous...

M. ARAZI.- Cela veut dire qu'à partir du moment où on leur donne un bail, la ville...

M. le Maire.- Avec une déclaration pareille, je pourrais vous demander des comptes Monsieur ARAZI. Qu'est-ce que vous avez affirmé là ?

M. ARAZI.- Ce qu'il serait intéressant, c'est de voir que d'un côté nous avons autorisé ce soir la signature d'un bail et que, dans trois mois, vous disiez à Orange : non, on n'a peut-être pas assez bien regardé le dossier.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas du tout cela.

M. ARAZI.- Il fallait informer et concerter avant.

M. le Maire.- Il fallait surtout vous mettre dans le secteur parce qu'il fallait que ce soit vous qui gériez le dossier.

M. ARAZI.- Je ne l'avais pas évoqué mais il se trouve que j'étais votre Adjoint à l'environnement. Je vous rappelle que l'accord politique qui nous lie...

(Brouhaha et protestations)

M. le Maire.- Non, Monsieur, arrêtez.

M. ARAZI.- Dans vos engagements, il y a celui de respecter les 600 cibles et d'éloigner les antennes.

M. le Maire.- Arrêtez le ridicule, il n'y a plus d'accord.

M. ARAZI.- Il se trouve que vous faites partie de ces hommes politiques pour lesquels les engagements n'ont aucune valeur.

M. le Maire.- Faites attention à ce que vous dites.

M. ARAZI.- Je dis tout ce que j'ai à dire, Monsieur le Maire. Et je vous le redis...

M. le Maire.- Maintenant, vous arrêtez.

M. ARAZI.- Par rapport à votre éditorial, ce n'est pas parce que vous avez fait, vous nous mettez en responsabilité pour les 65 % de gens qui ne votent plus, eh bien posez-vous la question.

Mme DELANNET.- (*hors micro*) N'importe quoi !

M. le Maire.- Vous n'êtes pas le nombril du monde. La ville ne tourne pas autour de vous. Il faut vous calmer et revenir à des choses raisonnables.

M. ARAZI.- Je me calmerai quand vous aurez aussi un fonctionnement qui permettra d'avoir un fonctionnement municipal équilibré.

M. le Maire.- Je crois que vous avez fait une grave erreur en rejoignant ma liste municipale. Franchement, si j'avais su que c'était cela, j'aurais préféré me casser une main plutôt que d'avoir signé un document comme celui que j'ai signé et que je dénonce publiquement.

M. ARAZI.- Cela vous a permis d'être élu, entre parenthèses...

M. le Maire.- Je l'ai dénoncé publiquement. D'autres listes n'ont pas voulu de vous. Elles avaient bien raison. Elles étaient beaucoup plus expertes que moi...

M. ARAZI.- Ne refaites pas l'histoire électorale. D'ailleurs, on sait, vous avez passé votre temps pendant trois ans à rappeler à tout le monde que j'étais tout seul, que je ne représentais rien. Je pense que vous avez...

M. le Maire.- Oui, à vous seul vous ne représentez toujours rien.

M. ARAZI.- Vous éviterez de tenir les mêmes propos.

M. le Maire.- Je dirai plutôt que vous ne présentez pas grand-chose dans ce combat. C'est tout.

M. ARAZI.- Je transmettrai aux 554 électeurs de Nogent le fait qu'ils ne sont pas grand-chose.

M. le Maire.- Oui, transmettez !

(Brouhaha)

M. le Maire.- A titre indicatif, mes chers collègues, je voulais vous lire simplement un document. A ma demande, le service environnement a contacté la directrice de la crèche des Lutins. Suite à la distribution du tract de M. ARAZI dans la crèche et sur le trottoir, elle n'a été questionnée que par une seule maman. Elle est favorable à la diffusion d'un courrier qui va permettre de remettre les choses à plat et le moment venu, ce n'est pas spécifique aux antennes dont on parle, cela a déjà été fait il y a encore un an ou deux, dans la crèche périodiquement il y a des mesures alors que les faisceaux ne sont pas dirigés vers la crèche.

M. ARAZI.- *(hors micro)* Vous plaisantez ?

M. le Maire.- A partir de là, je mets aux voix ce rapport qui prône simplement un accord de principe pour que je poursuive les discussions avec l'opérateur et que, après la commission environnement, nous décidions de la suite que nous donnerons à cette affaire.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, Mme MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU) et 5 voix contre (M. ARAZI, M. GILLES, M. MASTROJANNI) dont 2 pouvoirs (MM. DEVYNCK, GEIB).

Nous reverrons à la Commission Environnement. D'ailleurs, mes chers collègues, je vous propose que la Commission Environnement qui sera convoquée, soit ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal. Ce sera mieux. Ainsi, chacun pourra se faire une idée précise de ce qu'il se passe dans cette commission et des discussions sérieuses à partir de chiffres avérés et validés sur lesquels nous prenons nos décisions. Je vous inviterai tous à cette Commission Environnement.

11/85 - Exonération pénalités de retard société DRODE Marché 100001 Eclairage Stade sous la Lune

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Nous n'avons pas eu une météo favorable pour ce projet. Cela a conduit à des retards importants.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/86 - Acquisition des parcelles appartenant au STIF situées avenue de Joinville

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- J'ajouterai, Monsieur FONTAINE, qu'il faut que nos collègues notent que, dans l'article premier, l'on ajouterait la notion d'acquisition des *biens en l'état* de façon à ce que cela soit cohérent avec le reste du document. Si vous considérez devoir voter cette délibération, sachez que, dans l'article premier, on ajouterait des *biens en l'état*.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, il y a un certain nombre de points un peu compliqués à comprendre, surtout quand on regarde l'acte de vente. Je ne sais pas, vous n'avez pas de plan à nous projeter avec le cadastre. Vous n'avez pas cela sous la main ? Quand on lit l'acte de vente, on voit ce qui est expliqué, c'est-à-dire, que l'on a qu'une partie de la parcelle 21 alors que l'avis des Domaines parle de la totalité de la parcelle 21 pour 2.116 mètres carrés. La question est de savoir comment on recolle les deux morceaux entre l'avis des Domaines qui porte sur la totalité de la parcelle 21 et puis un acte d'achat qui ne porte que sur une partie de ces parcelles.

L'autre question, c'est sur le parking. Le parking est implanté aussi sur la parcelle 22 qui appartient à la RATP. Il est dit dans l'acte qu'il y a une convention actuellement entre la RATP et le STIF. Je suppose qu'il faudrait que l'on prenne une même convention entre la RATP et la commune pour nous donner la jouissance de la parcelle 22,

pour pouvoir prendre en charge le parking. Je voulais être sûr qu'il n'y ait pas d'autres parcelles concernées aussi par le parking.

C'était ces différents points. Je ne sais pas si déjà, sur ces problèmes de cadastre, vous pouvez nous éclairer un peu.

M. le Maire.- On aurait pu avoir un plan. C'est vrai que l'on n'a pas un plan. D'ailleurs, c'est assez difficile. Ce sont des morceaux, une division de volumes.

M. GILLES.- Visiblement, dans l'acte de vente, il est dit qu'il y aura une mesure faite par un métreur. Pour l'instant, on n'a pas le métrage exact. Le problème, c'est que l'on a un avis des Domaines qui porte sur la totalité de la parcelle 21. Ne risque-t-on pas d'avoir une différence entre l'acte de vente et l'avis des Domaines ?

M. le Maire.- Normalement non mais on vous doit quand même un plan.

M. GILLES.- Sur ces sujets, ils sont un peu techniques mais ils peuvent quand même valider ou non l'acte d'achat.

Une autre question que je me posais, c'est que, actuellement, il y a du personnel qui est employé par EIFA, je ne sais plus comment il s'appelle, le gestionnaire. Je suppose que l'on va être obligé de reprendre le personnel.

M. le Maire.- Non.

M. GILLES.- Il n'y a pas de transfert du personnel. Comment va-t-on assurer ensuite à partir du 1^{er} juillet la gestion du parking ?

M. le Maire.- Non, ils repartent avec leur personnel. Le 30 juin, la DSP s'arrête. L'engagement du personnel sur ce site aussi...

M. GILLES.- est terminé.

M. le Maire.- ... Voire ils sont reclassés dans leurs autres parkings. En revanche, nous récupérons l'ensemble du matériel de péage, ce qui n'est pas neutre pour poursuivre l'exploitation, avant la déconstruction future. Le matériel, de toute façon, on le relocalisera sur un autre parking, en particulier au port. Je vous ferai donner le plan exact.

C'est un lot de volume de la parcelle 21 qui a été évalué par le STIF pour la bonne raison qu'il n'est pas facile actuellement de recoller l'ensemble des morceaux de parcelles dans la mesure où certaines appartiennent à la RATP, d'autres appartiennent à la Ville, d'autres appartiennent au département. La SNCF n'est plus là. Et puis, le STIF n'est que sur une parcelle. C'est 37, 42 et 21.

M. GILLES.- Non, 21, 42 et 37.

M. le Maire.- C'est sur la 21 qu'il y a un partage.

M. GILLES.- Il y a un partage alors que l'avis des Domaines nous attribue la totalité de la 21. L'autre problème, c'est être sûr que l'on a bien un agrément des autres propriétaires de parcelles quand on va prendre l'exploitation du parking.

M. le Maire.- Oui. Nous avons l'accord. Nous avons celui de la RATP et aussi du département à qui nous voulons d'ailleurs céder. Je crois que l'on a passé une délibération là-dessus. On doit céder une partie d'une parcelle qui nous appartient au département pour permettre un alignement correct de l'avenue de Joinville. Nous vous ferons passer le plan et vous verrez que la partie 21 est plus un lot de volumes que nous achetons que la parcelle. Cela nous permettrait d'avoir une acquisition effective au 1^{er} juillet et d'utiliser provisoirement le parking, et de le mettre en gestion à partir du mois de septembre. Il faudra préparer un document que l'on transmettra à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour, dont 7 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU, M. DEVYNCK) et 3 abstentions (MM. ARAZI, MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (M. GEIB).

On vous transmettra les documents dès demain. Merci.

11/87 - Convention avec la SA Les Images pour le traitement de la façade des nouvelles salles de cinéma situé 3 rue de Plaisance

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- La convention règle les relations...

Mme MUNZER.- ... entre le cinéma et la ville. Dans un deuxième temps, on passera en Conseil Municipal, l'appel à projet en tant que tel, que l'on est en train de rédiger et de réfléchir sur les modalités, évidemment la surface exacte, etc. Mais elle ne toucherait que la façade de la rue de Plaisance, les pignons étant traités architecturalement si je puis m'exprimer ainsi, par les propositions de leur architecte et de leur construction.

M. le Maire.- Le chantier est arrêté actuellement suite à un certain nombre de constatations de non respect du permis de construire. Il ne reprendra que lorsque nous aurons traité l'ensemble des points qui ont été mentionnés dans les enquêtes de notre personnel de l'urbanisme. Et nous avons demandé que l'on nous propose un permis modificatif pour reprendre un certain nombre de points qui n'avaient pas été prévus depuis le début et surtout aussi reprendre et modifier certaines initiatives qui ont été prises en marge du permis de construire.

Mme MUNZER.- Cela ne touche pas tellement la façade en tant que telle mais la sécurité, l'accessibilité puisque depuis le premier permis de construire, il y a eu des modifications des normes d'accessibilité, etc. Ils veulent se conformer aussi aux plus récentes et même celles qui ne sont pas encore passées pour ne pas avoir à refaire des travaux dans un an. Le seul problème, c'est qu'ils proposent des choses pas correctes.

M. le Maire.- Ils n'en avaient pas parlé à la Ville et ce n'était pas dans le permis de construire.

Mme MUNZER.- Il faut tout remettre à plat.

M. ARAZI.- Je n'ai pas compris, parce que c'est un véritable blockhaus qu'ils ont construit. Cela n'avait pas du tout été vu par le service urbanisme ou...

M. le Maire.- Ca n'est pas cela qui était prévu. Le volume était prévu mais pas cette forme architecturale. Il y avait autre chose à faire qui n'a pas été fait. Les ouvertures par exemple.

Mme MUNZER.- Il n'est pas fini.

M. le Maire.- Les ouvertures en rez-de-chaussée, la présentation des différents caissons qui présentent les films qui sont...

Mme MUNZER.- Cela y sera.

M. le Maire.- Non, mais actuellement.

Mme MUNZER.- Le bâtiment n'est pas fini.

M. ARAZI.- Vous ne l'avez pas précisé mais peut-être avez-vous le chiffre, le montant de l'aide de la Ville qui avait été voté en Conseil municipal ? Vous pouvez éventuellement...

Mme MUNZER.- Ce n'est pas sur la construction. C'est sur l'exploitation des salles avec le CNC. De mémoire, c'est 200.000 à peu près.

M. ARAZI.- On redemande un effort tout à fait conséquent. On a le sentiment, c'est ma perception, que parce qu'il y a un décalage assez important en terme d'urbanisme, on est amené à venir un peu...

Mme MUNZER.- Ce n'est pas tout à fait cela.

M. ARAZI.- C'est ma perception.

Mme MUNZER.- Oui mais elle est un petit peu fausse.

M. ARAZI.- J'ai bien compris que mes perceptions n'étaient pas toujours partagées.

Ma réflexion, c'est de dire que par rapport aux sommes déjà investies, cela ressemble entre guillemets à une aide supplémentaire importante.

Mme MUNZER.- Il faut séparer les choses, Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- C'est pour cela que je voulais savoir comment on avait pu arriver à une telle différence. Je sais que l'on a un service urbanisme...

Mme MUNZER.- Il n'y a pas une telle différence. Le bâtiment n'est pas fini. Il y a une telle différence aujourd'hui, c'est certain, parce que l'on a l'impression de l'extérieur que le bâtiment est fini d'une certaine manière puisqu'il est monté. On se dit en le voyant que cela va rassembler à cela. Le bâtiment n'est donc pas fini. Mais il faut vraiment séparer les choses entre ce dont vient de parler M. le Maire, à savoir l'arrêt du chantier, le permis de construire, etc., des éléments qui effectivement n'ont pas été respectés. Ce n'est pas en terme de volume, ce n'est pas en terme de bâtiment. Ce n'est pas du tout cela. Le chantier est arrêté. Il reprendra quand il y aura un permis modificatif qui respectera toutes les dispositions. La convention est quelque chose d'esthétique. Ce n'est pas quelque chose qui a un rapport, c'est pour cela que c'est moi qui la présente notamment, avec le permis de construire à proprement parler.

C'est un traitement de la façade. La façade sur le permis de construire ancien et qui sera vraisemblablement sur le nouveau, peu importe les petites différences, était traitée globalement de deux manières. Vous voyez le grand mur rue de Plaisance. On va le couper en deux de manière horizontale. Tout le bas sera traité avec des affiches, comme une sortie de cinéma. C'est assez joli. Vous pourrez regarder quand ils auront déposé le permis. Et les deux sorties à droite et à gauche, en renforcement. Cela va exister. Ce que l'on va traiter par cette convention, c'est ce qui n'existait pas dans le projet, dans le permis de construire, c'est la partie supérieure de cette façade.

M. le Maire.- C'est l'équivalent d'un mur peint, piloté par la ville comme mon prédécesseur avait traité un mur peint sur un mur aveugle à côté de la sous-préfecture et comme on essaiera d'en faire d'autres dans la ville, là où il y a des murs aveugles. On va saisir cette occasion pour faire en sorte que soit thématiqué ce mur peint en lançant par la suite un concours pour que l'on puisse avoir des propositions d'un certain nombre d'artistes en associant, Monsieur ARAZI, les riverains qui sont justes en face et qui auront à regarder cela toute la journée. Peut-être pas quand même mais ils auront sous les yeux quelque chose d'intéressant plutôt qu'une structure banale au plan architectural.

Mme MUNZER.- Ou qu'une simple proposition architecturale parce que l'on souhaite, comme la façade du Royal Palace est classée quand même...

M. le Maire.- Excusez-moi, il était prévu des bardages. Ils seront maintenus sur les deux côtés mais, en revanche, en façade on s'est dit avec la directrice du cinéma qu'il était peut-être intéressant de réaliser un mur peint, ne serait-ce que par la surface disponible.

Mme MUNZER.- Et de valoriser cette façade, pas de la même manière évidemment mais un peu comme la façade Grande Rue. Celle du Royal Palace est évidemment classée, très valorisée. C'est dommage d'avoir une partie du bâtiment qui ne fait pas corps et qui est discordant avec le Royal Palace.

M. ARAZI.- Je ne suis pas contre les murs peints. Il me paraît que 50.000 euros maximum, c'est quand même très cher puisque cela va être financé par la Ville. Si je comprends bien, c'est quand même du fait du cinéma qui n'aurait pas respecté un certain nombre...

Mme MUNZER.- Non, justement c'est là où je vous ai dit qu'il fallait séparer les choses. Cela n'a rien à voir, Monsieur ARAZI.

Mme DEBAECKER.- Je peux prendre la parole ?

M. le Maire.- Le respect du permis de construire, ce sont des éléments de structure. Il se trouve qu'ils n'avaient pas bien mesuré les conséquences des impacts de la construction sur les deux voisins de part et d'autre. Ce qui les a conduits à réaliser les murs à l'extérieur et les amener par éléments successifs alors qu'ils devaient réaliser leurs salles supplémentaires en les construisant sur place. Cela donne donc l'impression, et c'est plus que l'impression d'ailleurs, d'un bloc alors qu'en fait cela aurait dû être structuré architecturalement par éléments successifs mais construits. Au même titre que les portes au rez-de-chaussée ne sont pas taillées comme il le faudrait parce que, pour déplacer ces éléments préfabriqués, ils étaient obligés de garder une rigidité de l'ensemble.

Tout cela va être corrigé. Il y a une corniche, toute une série de choses qui sont prévues. En voyant cela, nous nous sommes dit que c'était l'occasion de prendre cet espace comme un élément

supplémentaire dans la démarche que nous avons et que nous poursuivrons, de murs peints dans cette ville.

M. ARAZI.- Cela peut être pris comme une forme d'aide de la Ville. Ce n'est pas choquant de dire cela.

M. le Maire.- Je vais vous faire une confidence. Quand une copropriété ou un propriétaire accepte qu'une collectivité réalise une fresque sur son mur, en général nous devons lui payer logiquement une redevance d'occupation de l'espace. Nous devons même prendre un engagement sur l'entretien. C'est ainsi. Or, là de par nos relations avec le cinéma, il n'en sera rien. Nous réaliserons cette fresque dont les thèmes proposés seront assez divers pour laisser ouverte la compétition. Ensuite, nous l'entretiendrons sans payer une location d'espace, ce qui pourrait nous être demandé logiquement. Nous avons un autre projet de fresque à l'entrée de la rue Baüyn de Perreuse, à côté de la salle Charles de Gaulle, où l'on a un mur aveugle de l'école élémentaire Val de Beauté. Le problème ne se pose pas puisque c'est un bâtiment municipal mais nous réaliserons une fresque à cet endroit.

M. MASTROJANNI.- Ce qui m'embête un peu, c'est le tempo de cette délibération. Si j'ai bien compris, la société Les Images, je ne veux pas lui jeter la pierre, a failli sur un certain nombre de points puisque l'on a été amené à stopper un permis de construire. C'est bien cela ? Est-ce le moment idéal et judicieux pour consentir une enveloppe, une aide financière comme dit M. ARAZI. C'est très juste.

M. le Maire.- Ce n'est pas à eux.

M. MASTROJANNI.- Même si les choses ne sont pas complètement en correspondance, n'y a-t-il pas lieu tout simplement d'attendre que les choses sont remises à l'endroit et ensuite d'étudier ce problème ? Pourquoi faire tout ensemble ? C'est une question que je vous pose.

M. le Maire.- Nous ne faisons pas exprès de faire tout ensemble comme vous le dites. La discussion avec la SA Les Images est bien avancée. Le permis modificatif est en cours. Pour tout le reste, nous avons trouvé un accord. Tout rentrera dans l'ordre dans le mois et demi qui arrive. Il est important d'avoir cette convention pour pouvoir lancer le concours. Cela va prendre un certain temps. Cela va nous prendre au moins deux à trois mois. Cela veut dire que l'on ne sera prêt qu'en

septembre. On ne se précipite pas. Cela prendra du temps. L'autre point est que l'enveloppe financière n'est pas attribuée à la SA Les Images. C'est la ville qui lance son concours. C'est la ville qui choisira, avec avis bien sûr des riverains et même de la SA Les Images, l'artiste qui aura fait cette proposition. Mais c'est la ville qui pilotera la réalisation avec l'artiste. Ce n'est pas une somme que l'on verse. C'est vraiment une opération que nous pilotons de A jusqu'à Z. D'ailleurs, il y a un point que nous n'avons pas mentionné dans la délibération. C'est qu'il faut inscrire : fixée au maximum à 50.000 euros parce qu'en commission, cela avait été...

Mme DEBAECKER.- Voilà, c'est ce que je voulais...

Mme MUNZER.- C'est ce que j'allais dire. En commission, on a précisé que ce serait 50.000 euros maximum.

M. le Maire.- Oui, mais ce n'est pas marqué dans la délibération.

Mme MUNZER.- C'est vrai, je viens de voir. On en avait parlé et je viens de voir que cela avait sauté.

M. le Maire.- Ce n'était pas inscrit dans la délibération.

Mme MUNZER.- Par ailleurs, dans l'appel à projet il est précisé que, parmi les critères de sélection de l'artiste, de l'œuvre, etc., critère esthétique, il y en a plusieurs, il y a le critère financier aussi. Ce n'est vraiment pas une œuvre qui coûtera nécessairement 50.000 euros. Si quelqu'un a vraiment envie d'être pris, il y aura forcément des critères financiers aussi.

M. le Maire.- On me signale que, si vous avez bien lu la convention à l'article 3, il est marqué : le coût de l'œuvre ne pourra excéder 50.000 euros.

Mme MUNZER.- Oui, la précision est dans la délibération. Dans la convention, c'est bon.

M. le Maire.- Autant mettre en concordance la délibération et la convention.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, dans cette opération, je trouve quand même un peu choquant qu'ils ont construit ce que M. ARAZI appelait un blockhaus, en tout cas quelque chose qui, sur le

plan esthétique, n'est quand même pas terrible. On se retrouve un peu obligé, en pompiers, d'arriver derrière et avec l'argent public de corriger le tir. Je trouve que, sur le plan de la moralité par rapport à l'esthétique, on prend un risque. A chaque fois que quelqu'un va faire une horreur, c'est nous qui allons être appelés au secours pour ensuite corriger et améliorer la situation. Je trouve qu'il n'est pas normal que ce soit la collectivité publique qui intervienne dans ce genre de situation.

Mme DEBAECKER.- Je voudrais donner mon point de vue. Les réflexions qui sont faites ne sont pas adaptées. Il faut rappeler l'histoire. On a cette chance d'avoir ce cinéma, grâce à l'équipe municipale que je dirigeai à l'époque. C'est une chance. C'était prévu dans le système initial que les deux salles soient construites. Elles devraient être construites déjà depuis dix ans déjà. Des choses ont fait que l'on en est là et qu'elles ne sont construites que maintenant. Mais jusqu'à preuve du contraire, une salle de cinéma, ce n'est pas un terrain plat avec des sièges. C'est forcément un blockhaus peut-être. On est content qu'il y ait ces deux salles et qu'enfin le projet aboutisse. Franchement, on ne peut que s'en féliciter. On va oublier toutes les rancœurs du fait que ce ne soit pas arrivé plus tôt. Maintenant, on a très bien compris. Il ne faut pas faire un amalgame entre les deux choses. Il y a des problèmes de permis qui ne sont pas respectés. Les services de l'urbanisme veillent au grain et vont vérifier. Je ne connais pas le détail. Je n'ai donc pas d'avis là-dessus. C'est très bien. En revanche, cette idée de faire un concours pour animer un mur et décorer un mur, je ne peux que la défendre puisque je l'ai fait. A l'époque, on avait fait un concours, avec une exposition dans le kiosque à côté du Mac Do, avec les intitulés, les reproductions des esquisses et les prix. On avait fait voter la population. Il n'y avait pas de jury. Je n'avais même pas eu de voix prépondérante. Les gens avaient choisi le moins cher. Faisons donc la même chose et cela va donner le même résultat probablement. Et puis, ce n'est pas une aide à une personne privée puisque c'est un choix de vouloir décorer cela. Sinon, on va avoir un mur blanc. Ce ne sera pas beau. Si l'on peut avoir des murs peints dans la ville, je trouve que c'est super. C'est faire de l'art à la portée de tous et que tout le monde va voir tout le temps. Je trouve cela très bien.

M. le Maire.- Bien. A titre indicatif, dans le plan d'occupation des sols, c'est un emplacement dédié à la culture. C'est un emplacement réservé.

Y a-t-il d'autres interventions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU), 4 voix contre (MM. GILLES, MASTROJANNI) dont 2 pouvoirs (MM. DEVYNCK, GEIB) et 1 abstention (M. ARAZI).

Nous vous tiendrons au courant de la suite.

11/88 - Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- Mme GASTINE étant absente, je vais présenter ces rapports.

(M. le Maire présente la délibération)

Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/89 - Mise à disposition à temps complet d'un adjoint technique de deuxième classe auprès de l'établissement public Scène Watteau Pavillon Baltard

(M. le Maire présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/90 - Création d'une activité accessoire pour le conservatoire

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Cette procédure de recrutement avance bien.

Mme MUNZER.- C'est la short liste, comme l'on dit en français.

M. le Maire.- Très bien. Nous avons, je crois, quasiment trouvé le prochain directeur. Il sera effectivement dans le poste à partir de septembre. Mais dès le mois de juin, il pourra nous consacrer quelques heures pour préparer la rentrée. On arrive à une conclusion.

Mme MUNZER.- Si le Conseil municipal avait été dans quelques jours, on aurait pu en parler davantage. Là, à quelques jours près...

M. le Maire.- On en parlera au mois de juin.

Mme MUNZER.- Au prochain Conseil municipal. Cela devrait être fait, décidé, validé.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/91 - Création de vacances pour les jurys d'examen de fin de cycle du conservatoire

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Merci.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/92 - Approbation du rapport technique et financier du délégataire de la restauration scolaire et municipale année 2009-2010

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Quel est le contrat ? C'est le nouveau ?

Mme DELANNET.- C'est l'ancien.

M. le Maire.- Attention. La baisse de 2,70 %...

Mme DELANNET.- C'est avec le nouveau.

M. le Maire.- C'est pour cela que je pose la question. Ce que nous avons sous les yeux, c'est la dernière année de la délégation précédente. Et la baisse de 2,70 % du prix de repas facturé à la ville, c'est en cours. On a fait un avenant. Ce n'est pas le nouveau contrat. C'est l'ancien. C'est la reprise des impayés.

Un certain nombre de remarques ont été faites à l'occasion de cette réunion en matière de délégation de services publics. Suite aux remarques qui ont été faites lors de l'examen de ce rapport, un certain nombre de questions vont être posées, à la suite des remarques qui ont été faites le jour de l'examen, pour mieux comprendre certains chiffres du document. Ce qui n'est pas le cas du nouveau contrat. A chaque fois, dans ce contrat ancien qui se conclue en 2010, et le nouveau qui est passé d'ailleurs en Conseil Municipal, nous avons associé des travaux à la restauration scolaire. Et la société amortit ces travaux sur la durée de la DSP. La nouvelle est de cinq ans. En ce qui concerne l'ancienne, il sera répondu aux conseillers municipaux qui ont demandé des précisions, rapidement puisque l'on va poser ces questions au délégataire.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

M. ARAZI.- C'est moins une question qu'une proposition. Est-il envisageable que des élus puissent éventuellement participer et aller y manger pour voir quels sont les repas qui sont proposés ? Est-ce possible ? Avez-vous connaissance de situations où des élus le font ?

Mme DELANNET.- Il y a une commission des menus. Des élus viennent. Ensuite, les parents d'élèves sur demande peuvent aller manger en restauration, sans aucun souci. Ce sont les parents d'élèves élus qui vont en restauration pour manger.

M. ARAZI.- Je propose en tant qu'élus, si c'est possible, qu'une fois par an on puisse éventuellement aller voir. On vote les budgets, on sait finalement très peu de choses.

Mme DELANNET.- Vous ne faites pas partie de la commission.

M. ARAZI.- C'est une proposition. Vous n'êtes pas obligée...

Mme DELANNET.- Il y a une commission de menus. Des élus sont nommés.

M. ARAZI.- J'entends bien. Je ne fais pas partie de cette commission. Je pense, je suis le seul peut-être, mais moi m'intéressant à tout ce qui concerne la Ville, je suis intéressé éventuellement pour y participer.

M. le Maire.- Vous êtes le seul à vous intéresser à tout ce qu'il se passe dans la Ville, dans ce Conseil Municipal. C'est particulier.

On vous dira si cela peut s'organiser. On ne fait pas entrer ainsi un nombre de personnes important. S'il y a une commission des menus, composée d'élus et de parents élus et représentants, c'est bien pour que le système soit... Posez déjà la question à vos collègues qui vous diront ce qu'il se passe. Et puis faites en sorte que le jour où vous... C'est déjà une progression, un avantage dans ce que vous avez demandé à l'instant. Vous en parlez avant. En général, on le sait après ! C'est cela. L'avoir demandé avant, c'est déjà un gros progrès. Il faudra regarder si, un jour, on peut imaginer ne serait-ce que même aller peut-être visiter les cuisines d'Avenance pour voir comment se préparent les repas des enfants. Cela peut être aussi cela. On vous fera une proposition sur une école qui est située en dehors d'un faisceau d'émissions ! On veillera à tout !

Mme DEBAECKER.- Il faudra venir sans portable.

M. le Maire.- Et ne pas téléphoner au sein de l'école.

M. HIRT.- Et puis les enfants ne votent pas, Marc !

Mme DEBAECKER.- Mais ils grandissent !

(Rires)

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

C'est en fait un bilan.

Mme DEBAECKER.- Monsieur le Maire, je peux parler deux secondes ? Moi, je l'ai fait. C'est vrai que c'est "sympa" mais il ne faut pas avertir. Enfin... C'est quand même intéressant d'aller manger subrepticement sans avertir. Je me souviens que quand je l'avais fait, plusieurs fois, on avait remarqué que ce n'était pas salé. On nous avait dit que l'on ne donnait pas le sel parce qu'ils jouent avec. C'est bien d'aller manger ainsi.

Mme DELANNET.- J'y vais régulièrement, et à l'improviste.

11/93 - Modification des règlements de fonctionnement des structures multi accueil

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Vous avez l'ensemble des documents qui font l'objet de cette délibération. Ce sont les principales modifications.

Mme DELANNET.- Tout à fait, toutes les modifications qui ont été apportées au fonctionnement des structures. Et vous avez aussi bien les DSP que les crèches communales. Le travail a été fait avec toutes les directrices et la crèche familiale.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce point ?

M. ARAZI.- Un élément qui m'avait échappé. La possibilité de radiation, c'est dans quelle durée, dans quelle situation ? J'imagine que, dans des situations sociales compliquées. Vous pouvez nous en dire un mot ?

Mme DELANNET.- Tout à fait. En fin de compte, on a très peu de non paiement sur les crèches. Mais sur certaines structures, on a des parents qui ne payent pas. Il faut savoir quand même qu'on les envoie au CCAS. Il y a tout un travail qui est fait. On peut étaler les paiements. Mais cela peut être un motif de radiation parce que vous avez des personnes qui mettent de la mauvaise volonté. Ce n'est pas dans le cas où ils ne peuvent pas payer parce qu'ils ont des problèmes financiers. C'est vraiment des problèmes de non paiement pour oubli, par exemple.

M. le Maire.- Oubli systématique, c'est cela surtout. Il n'y en a pas beaucoup.

Mme DELANNET.- Ce n'est jamais arrivé jusqu'à présent. On n'a jamais radié un enfant pour un problème de paiement.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/94 - Modification de la tarification du centre nautique : piscine et salle de sport pour la saison 2011-2012

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Vous l'avez sous les yeux. En commission des finances, nous n'avons pas eu de remarque de votre part.

M. GILLES.- Juste une observation parce que je vois le coût d'abonnement annuel : pour une personne handicapée, gratuit. C'est très bien. Mais je vous rappelle la nécessité quand même de l'accessibilité de cette piscine pour que les personnes handicapées puissent y aller.

M. le Maire.- C'est évident. Cela fait partie de nos préoccupations dans un premier temps. Il faut savoir que le problème d'accessibilité à la piscine ne pourra être vraiment réglé que lorsque l'on aura avancé dans l'opération du Nogentel. C'est assez lié en matière d'accès car il faudra faire des travaux assez importants. Sur ce, certains

nageurs handicapés peuvent accéder mais avec l'aide des personnes sur place.

Mme OSSADZOW.- Je voulais juste préciser que l'accessibilité aux personnes handicapées ne concerne pas uniquement les personnes en fauteuil roulant. Certes, pour ces personnes le problème est connu à la piscine de Nogent. M. le Maire a rappelé ce qu'il en était. Mais la piscine reste tout à fait accessible aux malentendants, aux malvoyants ou aux personnes handicapées mentales ou psychiques.

M. le Maire.- Ce qui est le cas actuellement. C'est vrai que l'on est tous déformé. On pense très fort aux handicapés moteurs. En fait, ce n'est pas que cela.

Y a-t-il d'autres remarques ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

11/95 - Fixation du tarif d'inscription pour un week end sensation sport en juillet 2011 à Clecy (14)

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Ce sont les week end sensation sport.

M. RASQUIN.- C'est dans la continuité des stages sportifs organisés par le CNIS. C'était une demande qui avait été faite. D'où l'organisation de ce séjour.

M. le Maire.- Le budget est inscrit dans le budget primitif de 2011.

Mme DEBAECKER.- Où s'inscrivent ceux qui veulent y aller ?

M. RASQUIN.- Au CNIS, au service des sports.

Mme DEBAECKER.- Ils vont être au courant ?

M. RASQUIN.- Oui, il va y avoir de toute façon une publicité qui va être faite par le service des sports dans le cadre du CNIS et des stages organisés.

M. le Maire.- Cela fonctionne bien, d'ailleurs.

M. RASQUIN.- Absolument, les derniers stages sont même saturés au niveau de l'organisation. Cela a obtenu pas mal de succès.

M. le Maire.- Bien.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

11/96 - Fixation du tarif d'inscription pour la participation à un mini séjour en juillet 2011 à Vieux Boucau (40)

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Bien. Le tarif d'inscription est de 20 euros.

M. RASQUIN.- Oui, afin de favoriser l'accès à toutes les familles, il est proposé un tarif d'inscription de 20 euros par jeune. C'est un séjour qui a lieu régulièrement depuis 2007. Cette année, c'est le Sud-Ouest qui a été choisi, dans les Landes.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

11/97 - Fixation du tarif pour la participation au mini séjour du conseil des Jeunes Nogentais à Torcy (77)

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. RASQUIN.- Ce conseil des Jeunes Nogentais a été représenté au dernier anniversaire du 8 mai 45. Deux porte-drapeaux ont été désignés et puis une petite allocution par ces représentants.

M. le Maire.- Bien. Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci.

11/98 - Composition du comité consultatif développement durable et écocitoyenneté

M. le Maire.- Nous allons passer aux rapports divers.

(M. le Maire présente la délibération)

Vous avez, dans la délibération, la liste des membres qui est dans l'annexe. Si vous avez des questions à poser sur cette liste, sachant que cette liste est fonction des souhaits d'un certain nombre de personnes. Les élus sont Mme DELANNET, Mme MATRUCHOT, Mme MUNZER, Mme RENOUIL, M. ARAZI, M. EYCHENNE, M. PASTERNAK, M. PEREIRA et M. SAJHAU. Ensuite, nous avons l'administration communale dont vous avez les noms et puis des personnes extérieures qui ont été candidates pour faire partie de ce comité. Tout a été vérifié. Chacune a été contactée.

Y a-t-il des questions ?

M. ARAZI.- Moi, j'ai une proposition. Ne serait-il pas utile puisque l'on va faire un seul et même comité, d'avoir un tout petit peu plus de représentants des services communaux pour avoir plus d'horizontalité ? Il me semble que les choix qui avaient été faits, sont logiques. Mais si l'objectif est de faire en sorte que la Ville se mette en marche sur une logique de développement durable avec la présence de différents services. Après à vous de voir lesquels vous paraissent les plus pertinents.

M. le Maire.- De toute façon, si vous regardez à la fin de la liste on peut tout à fait inviter des personnes puisqu'il est indiqué : /e

comité est habilité à inviter toute personne qualifiée à participer à ses réunions ou à intégrer le comité de façon pérenne. Lors d'une réunion, on peut très bien, à l'occasion d'un sujet particulier, inviter des personnes qui seraient plus concernées que celles qui vont siéger. Celles qui siègent en fait sont principalement des personnes qui sont sollicitées sur ces sujets mais c'est possible, on l'a inscrit dans le dispositif afin que, si c'était nécessaire, nous puissions le faire. Dans ce cas, on peut considérer que nous donnons l'autorisation au comité de faire son adaptation tout seul. Ainsi, on n'aura pas besoin de repasser devant le Conseil.

M. SAJHAU.- Si l'on travaille, par exemple, sur les actions, sur le bilan carbone, etc., on peut effectivement solliciter la direction générale des services puisqu'il y a des actions qui sont transverse à tous les services.

M. le Maire.- Par exemple.

Mme DELANNET.- Quand Karine MULLET fait une réunion qui concerne les écoles, etc., tout de suite les services sont mis en copie et tous les chefs de service sont au courant de ce qu'il se passe dans leur délégation, dans leur compétence.

M. le Maire.- Oui, je dirai même qu'il y a de plus en plus de transversalité depuis un certain nombre de mois.

M. ARAZI.- C'est un communiqué du club des villes et territoires cyclables qui est passé tout récemment. Il évoquait, je ne sais pas qui est en charge maintenant du club, mais comme je reçois les communiqués... Par exemple, tout ce qui déplacement des personnels, est un élément de réflexion. Il y a des sujets très transversaux.

M. SAJHAU.- On en parlera, Monsieur ARAZI. Cela fait partie des plans d'action carbone.

M. ARAZI.- C'est pour cela, justement, que ce que j'évoquais est plus à la limite une décision politique. L'idée mais elle ne peut pas être prise là et vous avez raison, on se donne la possibilité de la souplesse. J'entends bien cela. Je vous en donne acte. Mais c'est une proposition, réflexion sur, finalement, plus un message politique à passer autant aux Nogentais d'ailleurs qu'aux services de la ville.

M. le Maire.- Sachez que certains de vos collègues sont en charge de ces secteurs et qu'ils ont eu la faiblesse d'y penser

déjà. Quand vous lancez un bilan carbone, vous avez un certain nombre de points à traiter, ce qui commence à être fait mais il est évident que l'on ne peut pas être exhaustif du premier coup. Il faut choisir un plan et une progression.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette composition ? Vous avez compris que l'on regroupe les thématiques qui se recoupent. Et nous donnons une certaine autonomie au comité consultatif qui, vous l'avez compris, associe à la fois les élus, l'administration et des personnes extérieures au Conseil Municipal dont certaines d'ailleurs sont représentantes de certaines associations. Y a-t-il des commentaires complémentaires ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU,) et 4 abstentions (M. GILLES, M. MASTROJANNI) dont 2 pouvoirs (M. GEIB, M. DEVYNCK).

Merci.

11/99 - Remplacement d'un délégué démissionnaire du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Maison des jeunes et de la culture

M. le Maire.- J'ai reçu la demande de M. EYCHENNE de quitter, d'abandonner ce poste de délégué au conseil d'administration de la MJC. Par conséquent, il convient de procéder à son remplacement. Sont actuellement délégués du Conseil Municipal Mme NATAF, M. EYCHENNE, Mme RENOUIL, M. NICOLAS.

Y a-t-il des candidats ? Je crois que Mme MUNZER est désignée pour me représenter, en dehors de cela. Mme HESLOUIN serait candidate?

Mme HESLOUIN.- Oui, tout à fait.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Cela va nous permettre de vous demander l'autorisation de voter à main levée plutôt que de le faire par bulletin. Y a-t-il une quelconque remarque sur un vote à main levée ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Soyez quand même heureuse, vote à l'unanimité pour le suivi de la MJC. C'est un travail quand même très prenant. C'est un travail qui nécessite de ne pas perdre le fil dans la mesure où c'est une structure qui évolue actuellement encore plus rapidement que par le passé.

11/100 - Intégration d'un membre au sein du comité technique de suivi du site Marie Curie

M. le Maire.- Vous l'avez compris, il nous faut remplacer M. MORETTI par un nouveau représentant de la commune au sein de ce comité technique de suivi. Les conseillers municipaux actuellement dans ce comité sont Mme LETOUZEY, M. PASTERNAK, M. HIRT, M. IPPOLITO, M. ARAZI, Mme DEBAECKER, M. SAJHAU, M. DEVYNCK, M. MASTROJANNI, M. RASQUIN.

Qui serait candidat ? Pour l'administration, ils sont quatre à la représenter. M. PEREIRA serait candidat. C'est en plus dans le cadre de vos délégations. C'est assez cohérent. Y a-t-il d'autres candidatures en dehors de M. PEREIRA ? Il n'y en a pas.

Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder par un vote à main levée.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Merci bien. M. PEREIRA sera intégré à ce comité.

M. ARAZI.- J'ai une question. Ce comité avait été annulé pendant la campagne des cantonales en mars. Vous deviez reprogrammer une date.

M. le Maire.- J'ai signé les invitations. C'est avant la fin de ce mois. On attendait la réunion de la CLIS qui a eu lieu. J'attends demain l'arrêté du préfet. Mais il est déjà programmé. Je crois avoir signé déjà les invitations pour le mardi 24 mai à 14 heures.

11/101 - Charte d'éthique pour la vidéo protection

(M. EYCHENNE présente la délibération)

M. le Maire.- Il faut préciser que le local dans lequel se situe ce CSU...

M. EYCHENNE.- Le CSU est situé dans la police municipale et son accès est restreint.

M. le Maire.- Restreint par un accès réservé.

M. EYCHENNE.- En effet, la porte est codée. Cela évite les entrées intempestives de toute personne de la police municipale.

L'ensemble des personnes du comité d'éthique a pu visiter le centre de surveillance urbain. Il est prévu également une nouvelle visite en septembre, lorsque l'ensemble des caméras aura été installé sur la ville et sera en fonctionnement.

M. le Maire.- Pouvez-vous rappeler la composition du comité d'éthique ?

M. EYCHENNE.- Oui, tout à fait. Le comité d'éthique est présidé par M. Olivier ECHAPPE, Magistrat. J'en suis le Vice-Président. M. PASTERNAK en est également membre, ainsi que Mme LAVIN, Mme MARTINEAU, M. ARAZI et Mme DEBAECKER. La police nationale est représentée ainsi que la police municipale. M. MATHONNET en est également membre ainsi que les trois représentants des conseils de quartier M. MAUDUIT, Mme CORDONNIER et Mme FAURE. Les services de la ville, le Directeur général des services, le Directeur général des services techniques et le Directeur général des services à la population.

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

M. ARAZI.- Oui. Déjà, dire puisque vous venez de le préciser, je suis membre du comité, dire le bon fonctionnement de ce

comité, la qualité des dialogues qui ont lieu, le fait que l'on ait pu vraiment de manière très ouverte et très libre, justement visiter le CSU. Tous ces éléments, je les mets à l'acquis de cette volonté de travail et d'ouverture vis-à-vis de l'ensemble des élus.

En revanche, j'ai un problème de fond que j'avais évoqué ici quand on avait parlé de vidéosurveillance. C'est l'emplacement des caméras et la compréhension de l'emplacement de ces caméras au vu des situations de criminalité et des chiffres. J'ai fait une demande, je vous avais écrit à l'époque pour avoir accès à ces informations. Vous m'aviez refusé ces informations. Je l'avoue, j'ai failli presque claquer la porte la dernière fois au comité parce que j'ai fait cette demande. D'ailleurs, je précise bien qu'il y avait deux choses. Il y a ce que je demande moi, en tant qu'élu, pour pouvoir faire mon travail d'élu. Et puis, un autre élément qui est aussi que cette information soit une information délivrée au public. Il y a deux niveaux différents.

A ce titre, je voudrais vous donner lecture, c'est très rapide mais de l'arrêté de la CADA puisque vous évoquiez la CADA tout à l'heure sur le dossier catastrophe naturelle. Et dans cet arrêté CADA qui est donc extrait du rapport annuel de la CADA, 2005, c'est l'avis 2004-43-61. Que dit-il cet avis ? Je pense qu'il va complètement dans le sens que j'évoque. C'est pour cela que je le cite.

M. le Maire.- Nous avons un message de la CADA.

M. ARAZI.- Je vous donne l'avis de la CADA.

M. le Maire.- Non, nous nous avons un avis de la CADA.

M. ARAZI.- Moi, je vais vous lire celui qui a été donné en 2005 par la CADA qui, à mon avis, peut donner une lecture par rapport à ma demande. *La matière n'est pas simple car une information trop précise du public pourrait nuire à l'objectif de sécurité publique, de sécurité des personnes et des biens, que poursuit l'installation de tels systèmes. Pourtant, la commission considère que lorsqu'une commune installe sur son territoire un système de vidéosurveillance, l'information du public ne devrait pas se limiter à l'existence de ces systèmes et à son autorisation. Il devrait être possible au public d'obtenir des informations plus précises sur la localisation des caméras ou, à tout le moins, une carte du territoire de la commune indiquant le périmètre des zones qu'elle couvre, sans quoi les garanties prévues en faveur des administrés par l'article 10 de la loi du*

21 juin 1995, en particulier permettant à toute personne intéressée de visionner les enregistrements sur lesquels elle figure, risque de rester purement théorique. Donc, je souhaiterais, en conformité avec mes demandes jusqu'alors restées vaines, comme le propose la CADA dans son avis, que nous soit remis, en tout cas déjà aux élus, après je pense que l'on pourra envisager ce qui est donné au public, mais là ce n'est ni les élus, ni le public. Donc, je souhaiterais vous demander à nouveau et la CADA nous y autorise en donnant son avis, à avoir ces différents éléments.

M. le Maire.- Je demande simplement à M. EYCHENNE de lire l'avis de la CADA du 5 janvier 2009.

M. EYCHENNE.- Nous avons un autre avis de la CADA.

M. le Maire.- C'est celui-là que vous avez ?

M. EYCHENNE.- Oui, c'est celui-là.

Si on se résume, en 2009 la CADA n'a pas tout à fait la même position puisque si elle estime que les documents de mise en place de la vidéoprotection revêtent un caractère d'un document administratif au sens de l'article 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978, quel que soit le lieu d'implantation des dispositifs concernés par le patrimoine de l'office, elle constate en revanche que la divulgation de certaines informations relatives au système de vidéosurveillance, en particulier leur emplacement, porteraient atteinte à la sécurité publique au sens du premier article de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978. Dès lors, en l'espèce la demande à titre exclusif sur l'emplacement des systèmes installés sur le patrimoine communal, la commission émet un avis défavorable à sa communication.

M. ARAZI.- Ce n'est pas contradictoire. D'ailleurs, c'est ce que dit... Cet avis est plus nuancé, sauf qu'il nous propose une solution. La solution proposée est clairement explicitée.

M. le Maire.- Ce n'est pas la nôtre.

M. ARAZI.- Une carte du territoire de la commune indiquant le périmètre des zones qu'elle couvre. Ce que je souhaiterais, je le demande en tant qu'élus encore ce soir...

M. le Maire.- Vous auriez pu le demander au sein de la commission.

M. ARAZI.- Je l'ai demandé.

M. le Maire.- Eh bien, vous avez la réponse.

M. ARAZI.- Non, écoutez...

M. le Maire.- M. EYCHENNE vient de vous lire la réponse.

M. ARAZI.- Je ne suis pas là pour trancher. Je ne suis pas juriste. Il se trouve que ce n'est pas ce que dit l'avis. L'avis de la CADA de 2005 est conforme à son avis de 2009. Elle ne donne pas d'éléments précis sur les emplacements des caméras. Là-dessus, on est d'accord. Mais elle demande que l'on puisse...

M. le Maire.- Vous avez des lectures qui sont différentes des nôtres. Je ne comprends pas. L'avis que nous avons reçu, vient d'être lu par M. EYCHENNE. Il déborde de bon sens au niveau de l'efficacité d'un dispositif comme celui-là, qui est aide à la sécurité de l'ensemble des personnes qui sont sur cette ville. Nous avons installé je ne sais combien de panneaux, 20 panneaux, qui annoncent à toute personne qui entre dans la ville, que la ville est placée sous surveillance. On pourrait leur dire à chaque fois avec un grand totem, attention c'est là qu'il y a une caméra. Surtout pour celui qui va aller voler un téléphone portable ou un sac, bien sûr il faudra qu'il attende un peu que la personne soit passée au-delà de la vidéoprotection. Vous imaginez ce que vous êtes en train de nous proposer ?

M. ARAZI.- Excusez-moi mais c'est un combat d'arrière-garde.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas de l'arrière garde.

M. ARAZI.- C'est un combat d'arrière garde parce que, aujourd'hui, on vit à l'heure Internet, on a la possibilité, n'importe qui peut aller se promener dans les rues, géolocaliser, prendre une photo, le mettre sur Internet. Vous savez, je prends l'exemple des radars. Il y a des cartes des radars. On a même créé des outils pour éviter de se faire prendre par les radars. J'ai donc envie de dire...

M. le Maire.- Qu'est-ce que cela vous apporterait de plus ? A quel titre ? Dites-nous pourquoi.

M. ARAZI.- Mon action politique, je la conçois déjà dans la transparence.

M. le Maire.- Ah, parce que vous faites de la politique ?

M. ARAZI.- Mon action politique, je la conçois dans la transparence. Et cela ne me pose pas de problème...

M. le Maire.- C'est cela, le voyeurisme généralisé.

M. ARAZI.- Vous, vous avez votre conception de la politique. Vous me posez une question, je vous réponds. Dans ce qui fonde nos valeurs...

M. le Maire.- Moi, je n'ai pas une conception de la politique. J'applique les règles d'un organisme qui est là pour...

M. ARAZI.- Donc, nous demanderons à la CADA finalement de donner un avis 2011 qui sera peut-être à l'intermédiaire. Donc, je saisis la CADA.

M. EYCHENNE.- Je voudrais simplement préciser que la vidéoprotection est quand même un élément de sécurité pour l'ensemble des gens qui vivent à Nogent ou qui viendraient à circuler sur Nogent et que la position de la ville en effet en protégeant, en ne divulguant pas l'implantation des caméras, c'est plutôt pour protéger les victimes plutôt que de protéger les agresseurs par rapport à certaines personnes.

M. ARAZI.- Je ne suis pas venu pour polémiquer. Je suis pour la protection des libertés publiques. Je ne suis pas là pour polémiquer avec vous.

M. EYCHENNE.- Monsieur ARAZI, ce que je vous ai dit lors de la réunion du comité d'éthique, c'est que l'ensemble de la ville aujourd'hui est placée sous vidéoprotection. Si l'on devait faire un secteur, c'est l'ensemble de la ville qui est aujourd'hui sous vidéoprotection, sans secteur exclusif.

M. ARAZI.- Et ce que je vous ai répondu, c'est que je voulais comprendre pourquoi on mettait toute la ville sous vidéosurveillance et qu'est-ce qui justifié. D'ailleurs, le commandant de la police nationale, nous a fait parvenir un certain nombre de statistiques dont les statistiques 2010 dont on peut parler, qui sont en baisse par rapport aux statistiques 2009. Et la deuxième chose, c'est que parallèlement le responsable de la police nationale qui a participé à ce comité, nous a expliqué que la délinquance était en baisse sur Nogent. Finalement, mais là c'est un choix et vous avez la possibilité...

M. le Maire.- Non, ce n'est pas un choix. C'est le résultat d'un travail.

M. ARAZI.- Vous faites un choix politique qui est cohérent avec le groupe politique que vous représentez. C'est de faire un choix sécuritaire. C'est votre choix. A Nogent, cela a un coût. Et ce coût peut se discuter. C'est pour cela que je voudrais que l'on ait à côté des éléments de choix. Moi, cela me pose un vrai souci.

M. le Maire.- Cela vous cause un vrai souci.

M. ARAZI.- Eh oui !

M. le Maire.- Ce qui me surprend Monsieur ARAZI...

M. ARAZI.- Je vais vous dire que, sur les antennes relais comme sur les caméras de vidéosurveillance, j'attends avec impatience d'autres...

M. le Maire.- La démagogie, on ne va pas recommencer.

M. ARAZI.- Eh si, on va en avoir l'occasion.

M. le Maire.- Ce que je regrette, c'est que ces débats vous ne les avez pas avec vos collègues au sein des comités compétents. Lorsque vous avez une réponse au sein de ces comités, pourquoi vous faut-il venir devant le Conseil municipal pour faire une opération médiatique en disant : moi, je suis clean, je veux de la transparence, je veux savoir ci, je veux savoir cela, etc. ?

Je vais vous expliquer une chose. A un certain moment, à titre personnel je tiens à vous dire que vous auriez été plus protégé s'il y

avait eu de la vidéoprotection. Je vous en parlerai plus longuement en tête-à-tête.

Il y a une semaine, devant le lycée Branly, il y a eu une interpellation par la police municipale de 4 jeunes qui avaient été vus au niveau de la vidéoprotection, en train de racoler pour vendre un certain type de produit, et je dirai même de façon fortement insistante, vis-à-vis de certains jeunes. Cela fait partie des éléments qui peuvent être possibles avec la vidéoprotection. Ils ont été interpellés. Certains étaient mineurs. Bien sûr, cela n'a pas été plus loin qu'un rappel à la loi. Les parents ont été avertis. Mais doucement, progressivement, ces gens-là, ces jeunes là, sauront que la ville est sous vidéoprotection et qu'il ne s'agit plus de venir faire du racket, du harcèlement devant les établissements scolaires de la ville. Cela, pour moi c'est déjà une raison positive d'avoir décidé avec le Conseil municipal l'installation de la vidéoprotection.

Nous nous contenterons d'appliquer ce que la CADA nous dira. Si vous sollicitez à nouveau un avis de la CADA, eh bien on verra ce qu'elle nous répondra. Jusqu'à preuve du contraire, nous avons toujours respecté les recommandations qui nous étaient faites. Pour l'instant, je peux vous dire que ce n'est pas spécifique à Nogent, la CADA répond sur la base des arguments qui viennent d'être donnés, en particulier concernant la sécurité publique. Nous ne sommes pas avec des enfants de cœur. Nous n'avons pas des anges en face de nous dans la rue. Dans certains cas, je peux vous dire qu'il y a des personnes qui seraient bien contentes d'être assistées par la police municipale ou nationale quand elles sont agressées ou quand elles sont cambriolées.

Pourquoi y a-t-il moins de cambriolages ? Simplement parce que nous avons augmenté les rondes avec la police nationale et qu'un certain nombre d'habitants de cette ville nous donnent leurs adresses pour que l'on puisse les surveiller. On nous demande même souvent des conseils de sécurité passive pour que l'on puisse inciter un certain nombre de personnes à faire des modifications sur leur accès, des modifications sur leur fermeture pour qu'elles ne soient plus passibles d'avoir des cambriolages. Les cambriolages ont diminué, c'est vrai. Mais je vais faire de la mauvaise politique en vous le disant, ils ont diminué depuis qu'à Bry sur Marne un campement a été supprimé.

M. EYCHENNE.- Tout à fait, il s'était un peu déplacé, et on l'a supprimé à nouveau.

M. le Maire.- Nous ne sommes pas dans une affaire d'enfant de cœur. Les choses sont sérieuses. On ne peut pas s'amuser avec cela. C'est comme dans un magasin, quand on vous demande votre carte d'identité tout en étant filmé. Quand on n'a rien à se reprocher, je ne vois pas ce qu'il peut...

M. GILLES.- Sur cette charte d'éthique qui avait été demandée par l'ensemble des groupes d'opposition, on peut se réjouir qu'elle existe.

M. le Maire.- Vous l'avez peut-être demandée mais nous avons l'intention de l'élaborer.

M. GILLES.- On est tous content qu'elle soit là.

M. le Maire.- Vous êtes toujours dans un système identique à celui de M. ARAZI. Vous avez tout pensé avant même que nous ayons parlé. Je trouve cela très bien mais le processus se déroule normalement. Il y a une charte d'éthique maintenant et vous êtes satisfaits.

M. GILLES.- Pour que le processus se déroule totalement normalement, il y a encore quelques petites améliorations à faire. En fait, l'objet quand même de cette charte, c'est d'apporter des garanties vis-à-vis des citoyens. Effectivement, ils sont tous demandeurs de sécurité mais, en même temps, vis-à-vis des libertés publiques ils veulent des garanties sur l'utilisation de l'outil. Il y a beaucoup de bonnes dispositions dans cette charte. Il manque quand même, à mon sens, quelques éléments qui pourraient être rajoutés. C'est la possibilité, pour le comité d'éthique, de s'assurer réellement de la mise en œuvre de cette charte. Il y a eu débat visiblement au sein de ce comité mais il faudrait reconnaître la possibilité au comité, à tout moment, non seulement de faire des visites impromptues pour vérifier l'utilisation mais ce n'est pas une visite impromptue qui peut rassurer. C'est de donner la possibilité aussi de visionner les enregistrements. Même si cette disponibilité ne sera probablement que très peu utilisée, cela permettra à chacun d'avoir l'assurance qu'il y a un contrôle objectif sur l'utilisation de l'outil et totalement indépendant. C'est le premier point.

Le deuxième point, et là c'est le problème d'efficacité, il faut qu'il y ait quelque part un suivi statistique pour vérifier l'utilisation de l'outil et son impact. C'est un point que l'on a déjà évoqué au cours de ce

Conseil. Est-ce le comité éthique qui le fait ou trouve-t-on une autre instance indépendante qui le fait ? Il faut qu'il y ait quelque part une évaluation de l'efficacité du système pour démontrer que l'on n'investit pas dans un système uniquement pour le plaisir de faire du sécuritaire, mais que cela a bien des résultats en termes de sécurité et que l'investissement a une bonne rentabilité et une bonne utilisation.

M. le Maire.- Parfait. Vous vouliez répondre ?

M. EYCHENNE.- Je peux simplement apporter quelques éléments de réponse. Déjà, sur la possibilité des membres du comité d'éthique de voir les images, ils n'ont aucune habilitation pour voir les images qui sont filmées par les caméras. Les seules personnes habilitées à voir les images en direct, ce sont les agents du CSU. Et la seule personne habilitée à revoir les images, c'est le responsable du CSU, en l'occurrence le responsable de la police municipale. Ce sont les seules personnes habilitées et nous leur déléguons toute confiance. De toute façon, elles sont assermentées. Aucun membre du Conseil municipal, le Maire ou moi-même, n'avons compétence à voir ces images. Cela me rappelle certains membres du comité d'éthique qui souhaitaient, en effet, faire de l'entrisme, qui souhaitaient vraiment voir les images et faire du voyeurisme.

Concernant l'évaluation, il a été proposé lors du comité éthique qu'au mois de février de chaque année, lorsque les chiffres annuels de la police nationale arrivent, qu'ils puissent être étudiés en présence en l'occurrence d'un représentant de la police nationale qui pourrait nous les expliquer et nous les commenter.

Je vous rappelle également que tous les faits qui se déroulent sur la commune de Nogent ne font pas forcément l'objet d'un dépôt de plainte à Nogent. Ils peuvent faire l'objet d'un dépôt de plainte dans une commune voisine. Il serait quand même très difficile de se baser uniquement sur les chiffres communiqués par le commissariat de Nogent qui nous donne une bonne information, une bonne visualisation des faits commis à Nogent mais ce ne sont pas la totalité des faits de Nogent qui sont recensés dans les faits qui sont nous sont transmis. De plus, ce ne sont que des faits qui ont fait l'objet d'un dépôt de plainte. En effet, pour être enregistré il faut faire un dépôt de plainte, se déplacer au commissariat. Or, on sait que beaucoup de personnes ne se déplacent pas au commissariat lorsqu'elles ont été victimes d'une agression qu'elles considèrent parfois comme mineure.

M. le Maire.- Nous avons noté ces remarques. Je vous remercie.

M. ARAZI.- Une explication. Je ne prends pas part au vote considérant que je suis favorable à la charte d'éthique et que je ne veux pas aller contre le principe. Je ne prendrai pas part au vote.

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote)

M. ARAZI ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (M. IPPOLITO, Mme GASTINE, MATRUCHOT, M. NICOLAS, Mme RENOUX, Mme MARTINEAU), 2 voix contre (M. GILLES) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK) et 2 abstentions (M. MASTROJANNI) dont 1 pouvoir (M. GEIB).

M. le Maire.- On expliquera à ceux qui se font agresser dans les rues, que l'on ne prend pas part au vote. On peut laisser filer. C'est vrai, c'est bien. Les responsabilités, de temps en temps, il faut les prendre.

M. ARAZI.- Vous avez pu remarquer que je suis tout à fait capable de les prendre.

M. le Maire.- Pas forcément dans le bon sens. C'est votre problème. Ce n'est pas le mien.

M. ARAZI.- *(Hors micro)* C'est le vôtre.

M. le Maire.- Non c'est votre problème.

11/102 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général collectivités territoriales

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Ensuite, nous aurons une communication de M. DELLMANN. Pour ceux qui ne veulent pas rester, ils ne restent pas.

Y a-t-il des questions sur les décisions du Maire. Il n'y a pas de remarque. Je vous remercie.

Communication de M. DELLMANN

M. le Maire.- J'avais promis que vous feriez un point d'étape sur le parking Saint-Germain. Je vous laisse...

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Vous avez prévu de durer combien de temps ?

M. le Maire.- Ce n'est pas long.

M. DELLMANN.- Je ne sais pas, cinq ou six minutes. La dernière remonte déjà à il y a trois ans, je crois.

Mme DEBAECKER.- On aurait pu faire cela... Je trouve que c'est un peu dommage d'aborder ce sujet à 23 h 15. Ce n'est pas à l'ordre du jour. Je voudrais bien rentrer chez moi. Je me lève tôt. Ne peut-on le faire dans une autre commission, à un autre moment où l'on pourra en débattre ?

M. DELLMANN.- Ce n'est pas un débat. C'est une communication que le Maire m'a demandé de faire.

M. le Maire.- C'est pour vous mettre au niveau d'information. Je pouvais le faire en début de Conseil mais j'ai pensé que cela pouvait provoquer un certain nombre de remarques et d'échanges entre nous. J'ai préféré le passer après le compte administratif plutôt qu'avant.

Mme DEBAECKER- Si cela suscite un débat à 23 h 15, ce n'est pas un débat... Ne peut-on faire une commission ?

M. DELLAMNN.- Madame DEBAECKER, c'est une communication.

Mme DEBAECKER.- M. le Maire nous dit qu'il y aura peut-être un débat.

M. le Maire.- Je ne peux pas vous empêcher de réagir.

M. DELLMANN.- On fait un point d'étape. La dernière fois que le sujet a été évoqué, c'était il y a un certain temps. Effectivement, il s'est passé un certain nombre de choses. Il est normal effectivement... D'ailleurs, c'est vous-même qui l'avez suggéré.

Mme DEBAECKER.- Absolument. Je veux dire par là qu'il est 23 h 15, je le répète. Deuxièmement, on peut très bien...

M. DELLMANN.- Il y en a pour quelques minutes. Si cela ne vous dérange pas...

Mme DEBAECKER.- Si vous nous imposez.... sans que l'on puisse, c'est ennuyeux, poser de question parce que l'on n'a pas le temps, parce qu'il est tard, c'est dommage. Pourquoi ne ferions-nous pas alors une commission ?

M. DELLMANN.- Ecoutez, je vais faire ma communication et si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. le Maire.- Je vous propose que M. DELLMANN lise sa communication et qu'à l'occasion d'une commission des finances, puisque vous aurez eu connaissance de cette communication, on puisse avec le texte qui vous sera remis, poser les questions. On pendra alors le temps.

Mme DEBAECKER.- D'accord. Ce sont les derniers événements dont vous nous parlez.

M. le Maire.- Oui.

M. DELLMANN.- Oui, ce sont les derniers événements.

Chers collègues, lors du précédent Conseil municipal du 28 mars 2011, M. le Maire a demandé qu'un point d'étape soit fait dans le contentieux du parking Saint-Germain.

Le mardi 24 novembre 1998 à 21 h 30, le véhicule Clio appartenant...

Mme DEBAECKER.- Pardonnez-moi, Monsieur DELMMAN, je viens de dire, peut-on avoir les derniers éléments ? On

peut re-raconter le "truc" depuis 1998, tout le monde est au courant. Je pense qu'il y a eu tout ce qu'il fallait. Si vous pouvez nous donner les derniers éléments, cela durera moins de 8 minutes.

M. DELLMANN.- Vous avez l'air assez embêtée que je fasse cette communication...

Mme DEBAECKER.- Non.

M. DELLMANN.- ...alors que vous l'avez demandée. Il faut quand même que je fasse un rappel de ce qu'il s'est passé dans ce dossier pour que cela soit compréhensible quant à son évolution.

Mme DEBAECKER.- Tout le monde sait ce qu'il s'est passé. Il y a eu assez de communications. Vous-même, vous avez été le vecteur des communications qui ont été assez nombreuses dans tous les Conseils municipaux, avec les insinuations...

M. DELLMANN.- Non, moi j'ai fait des communications quand le Maire m'a demandé de faire des communications.

Mme DEBAECKER.- On connaît l'histoire, tout le monde la connaît. Ce n'est pas la peine de nous raconter ce qu'il s'est passé en 1998. Tout le monde le sait, 24 voitures brûlées, etc.

M. le Maire.- Alors, on passe au paragraphe suivant.

M. DELLMANN.- Si vous ne souhaitez pas que je fasse de communication....

M. le Maire.- C'est vrai, le nombre de voitures, ce n'est pas très grave.

M. DELLMANN.- Je vais passer directement à la fin. Comme cela, ce sera parfait. J'ai juste...

M. le Maire.- On reprendra.

M. DELLMANN.- En conclusion, dans le cadre de ce contentieux long et difficile et dont l'issue judiciaire au plan financier demeure incertaine et justifie réglementairement la provision qui lui est dédiée au budget 2011 pour un montant de 2.524.113 euros, il est évident que les avocats et les experts de la ville, son service juridique et le

Directeur général des services continueront de défendre avec énergie et la plus grande ténacité les intérêts financiers des Nogentais.

Je ne peux pas faire plus vite, chère Madame.

M. le Maire.- On va reprendre ce travail.

M. DELLMANN.- Effectivement, pour comprendre ce qu'il se passe aujourd'hui, encore faut-il pouvoir expliquer ce qu'il s'est passé avant.

Mme DEBAECKER.- (*Hors micro*) Vous vous moquez de nous !

M. le Maire.- Nous allons reprendre.

Mme DEBAECKER.- S'il y a des éléments nouveaux, on serait très content. On sait qu'il y a une procédure contre Renault pour la durite "machin". Où en est-on dans les procédures depuis deux ans ? Les expertises, contre-expertises, qu'a-t-on payé, qu'ont payé nos assurances, qui a été indemnisé ? Voilà ce que je veux savoir.

M. le Maire.- C'est dans le texte que M. DELLMANN vous a lu.

M. DELLMANN.- On va effectivement couper tout l'historique.

Mme DEBAECKER.- Très bien.

M. DELLMANN.- On va simplement rappeler que le 18 mai 2007, le tribunal de grande instance de Paris a fait droit à la demande de la ville visant au complément d'expertise. Il a désigné à nouveau l'expert initialement commis, auteur du rapport du 5 juillet 2000 afin de dire si l'usage de l'essence sans plomb avait une incidence sur les durites du véhicule incendié et le lien éventuel avec le sinistre. Ledit expert a fait valoir qu'il ne pouvait pas techniquement répondre lui-même à cette question et qui fallait lui adjoindre un autre expert.

(*Rires*)

La désignation d'un second expert a eu lieu le 7 novembre 2008 mais celui-ci a refusé ces missions, estimant n'avoir pas vocation à se positionner en qualité d'expert mais en tant qu'assistant

technique. Un nouvel expert a été désigné en remplacement le 6 mars 2009.

Cet expert a effectué sa mission dans des conditions pour le moins surprenantes. En effet, il n'a pas réalisé les tests dont il avait été chargé et pour lesquels il avait été payé. Il a rapidement conclu alors que la question ne lui avait pas été posée, que le risque de la dégradation de la durite du aux différents carburants sans plomb utilisés à l'époque, soit à l'origine de l'incendie, est quasiment nul. L'expert automobile auteur du rapport de juillet 2000, s'est empressé de reprendre cette conclusion et de déposer un rapport définitif le 4 février 2011. Cette situation est très défavorable à la ville et ce, alors qu'elle a produit une étude réalisée le 25 novembre 2010 par le laboratoire faisant autorité en matière de caoutchouc, qui accrédite scientifiquement la thèse soutenue par la Ville.

Celle-ci a donc demandé une expertise complémentaire le 6 mai 2011. A défaut, le dossier du parking Saint-Germain devrait être plaidé et jugé en l'état dans les prochains mois.

Par ailleurs, le Conseil municipal du 17 mai 2004 recommandait au Maire de Nogent d'intenter une action en justice contre toute personne dont la responsabilité pourrait être recherchée dans ce contentieux. En 2005, la ville a mis en cause la conductrice du véhicule dans le cadre des opérations d'expertise judiciaires et lui a demandé de rembourser le véhicule détruit évalué, à dire d'expert, à la somme de 2.820,31 euros.

Au terme d'une longue procédure, le Tribunal Administratif de Melun le 12 février 2009 a considéré qu'à la date dudit sinistre aucune disposition législative ou réglementaire, ni aucun principe général du droit, ne prévoyait la possibilité pour une collectivité territoriale d'attribuer, par nécessité absolue de service, un véhicule de fonction à un agent de cette collectivité, quelle que soit sa fonction, que si la conductrice se prévaut d'une lettre en date du 19 janvier 1999 dans laquelle le Maire de l'époque faisait valoir l'existence d'un usage en vigueur à la Mairie de Nogent selon lequel le Secrétaire général de la commune se voyait octroyer un véhicule pour ses déplacements tant professionnels que privés, un tel usage, à supposer que ce courrier rédigé postérieurement au sinistre suffise à en établir l'existence alors qu'aucune délibération du Conseil municipal ou aucun accord écrit et notamment l'arrêté par lequel

la conductrice a été détachée sur son emploi n'en a jamais matérialisé l'existence, n'en eu pas été moins privé de base légale.

Ainsi, la destruction du véhicule a été regardée comme résultant d'une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions du Directeur général de la ville. Selon le tribunal administratif, le Maire de Nogent était donc fondé à constituer l'intéressée débitrice d'une somme représentant la valeur de remplacement du véhicule détruit.

La conductrice a fait appel de ce jugement. Cette affaire a été examinée par le Conseil d'Etat le 8 avril 2011. Ce dernier a considéré que la conductrice n'avait pas commis de faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions car elle avait été autorisée à utiliser un véhicule municipal pour ses déplacements tant professionnels que privés, en vertu d'un usage constant au sein des services de la commune. Après avoir relevé que le sinistre intervenu le 24 novembre 1998 était inhérent au fonctionnement du véhicule et avait pour origine l'entretien défectueux de ce véhicule par les ateliers municipaux, le Conseil d'Etat a estimé que le lien de causalité entre l'utilisation du véhicule par la conductrice et sa destruction accidentelle n'était pas établi. Du même coût, le jugement du tribunal administratif du 12 février 2009 a été annulé ainsi que le titre de recette représentant la valeur remplacement du véhicule.

En conclusion, je ne la répéterai pas, vous l'avez déjà entendue tout à l'heure. La communication, est terminée.

Mme DEBAECKER.- C'est bon.

M. le Maire.- C'est ce que l'on appelle un point d'étape.

Cette affaire est toujours suivie et aujourd'hui, on ne pourra pas dire que l'équipe municipale et M. DELLMANN n'ont pas mis toute leur énergie à essayer de diminuer l'impact de cet incident assez grave vis-à-vis de la collectivité. Aujourd'hui, nous attendons la suite bien sûr. Nous ne nous arrêtons pas à cette décision concernant l'ancienne Directrice générale.

Mme DEBAECKER.- Sait-on exactement les montants qui ont été indemnisés aux gens qui avaient subi des... ?

M. le Maire.- Moi, je n'ai pas d'élément.

M. DELLMANN.- On connaît au moins les 3 millions d'euros qui nous ont été réclamés par l'assureur de l'exploitant du parking au 30 décembre 2004. C'est une assignation que la ville a reçue comme on vous l'a expliqué. On ne reviendra pas dessus. On connaît au moins ce montant là.

Mme DEBAECKER.- Trois millions d'euros qui ont été demandé par ?

M. DELLMANN.- L'assureur de l'exploitant du parking. Je croyais que vous connaissiez le dossier par cœur.

Mme DEBAECKER.- Par cœur, non, je n'ai pas les éléments depuis 2001.

M. DELLMANN.- Si demain matin, la ville est condamnée, à la suite de cette première demande, il est bien évident qu'il n'est pas impossible que d'autres demandes arrivent derrière.

Mme DEBAECKER.- Il faudrait qu'elle soit condamnée responsable à 100 %.

M. DELLMANN.- C'est un véhicule qui appartenait à la ville. La ville est responsable.

Mme DEBAECKER.- Oui, mais vous savez bien que les circonstances de l'incendie....

M. DELLMANN.- Les assurances qui étaient plafonnées de l'ordre de 1,9 million d'euros, vous ne m'avez pas laissé m'exprimer, ce n'est pas grave, en tout cas aujourd'hui elles sont plafonnées à 1,5 million. Il y a actuellement une demande qui a été faite, contre laquelle les avocats, les experts essaient de se battre, qui est de 3 millions d'euros. L'affaire suit son cours. Je ne suis pas en mesure ce soir de vous dire que cela va se terminer dans un sens positif ou négatif pour la ville. Je n'en sais strictement rien. Au plan judiciaire, que tous les avocats connaissent, font que l'on verra comment le dossier va évoluer.

En tout cas, on a fait tous les efforts qu'il fallait depuis 2005 pour essayer de résister à nos adversaires. Aujourd'hui, nous avons en frontal le constructeur du véhicule. Ce n'est pas une petite affaire. Peut-être que cela joue sur le moral des experts automobiles qui traitent le dossier. Ce n'est pas impossible. En tout cas, la ville, l'équipe municipale, le Directeur général de services, le Maire ne se considèrent pas comme

étant une espèce de chèvre de M. Seguin. On va se battre autant que l'on pourra. Ce n'est pas un dossier sur lequel on peut déclarer, ainsi, à l'emporte-pièce, que l'on n'aura rien à payer. On ne sait pas. On sera peut-être condamné. On n'en sait strictement rien. On fait en tout cas tout ce que l'on peut puisque nous sommes quand même une équipe comme vous avez pu le remarquer, de gens responsables, tous autour de cette table. On fait tout ce que l'on peut pour défendre au mieux les intérêts des Nogentais. On n'a jamais eu l'intention de baisser les bras.

Mme DEBAECKER.- Heureusement. C'est le devoir que l'on a chacun dans ses responsabilités.

M. le Maire.- Voilà.

Je vais donc lever la séance maintenant. Et pour le cas échéant, une poursuite si nécessaire dans une prochaine commission des finances.

Bonne soirée.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne